



Rapport financier annuel
établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013

TOME II

- le rapport de gestion,
- l'attestation du responsable du rapport financier annuel,
- le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels et les comptes consolidés.

MILLIMAGES
Société anonyme au capital de 293.597,88 €
Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris
R.C.S. : PARIS B 382 954 279

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 JUIN 2014**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et soumettre à vos suffrages différentes décisions.

Tout d'abord, après vous avoir exposé la situation de la société et de ses filiales, son activité ainsi que les résultats de l'exercice au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la gestion du groupe consolidé, nous soumettrons à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de cet exercice et l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été présentés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

L'information comparative au 31 décembre 2013 a été établie selon les mêmes principes.

Conformément à IFRS 5, le résultat net d'impôt de la période, et de la période comparative de BAC FILMS DISTRIBUTION a été reclassé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». (Cf. Note 9.6)

La plus value de cession réalisée a été reclassée en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Nous vous demanderons de conférer de nouveau au conseil d'administration les autorisations nécessaires à l'effet, selon les modalités des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, de racheter les propres actions de la société et de réduire son capital social par annulation des actions rachetées mais aussi afin d'augmenter le capital avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription ainsi qu'au profit de catégories de personnes.

Les décisions qui vous sont proposées sont d'une part, de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et, d'autre part, de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes, la société CINE CONTROLE INTERNATIONAL et la société KPMG.

I. Activité de la société et de ses filiales, événements marquants et perspectives

I.1 Activité et structure de la société

Le Groupe MILLIMAGES a pour activité la production et la distribution de dessins animés et de leurs droits dérivés (MILLIMAGES et MILLIMAGES UK).

Le Groupe MILLIMAGES est détenteur de titres de la société BAC MAJESTIC. Au 18 octobre 2013, la société BAC MAJESTIC a cédé sa filiale opérationnelle BAC FILMS DISTRIBUTION; le groupe BAC MAJESTIC reste détenteur des titres de la société BAC FILMS. Cette structure a désormais uniquement pour activité la détention de droits d'un catalogue de plus de 200 films, dont l'exploitation est confiée en exclusivité à la société BAC FILMS DISTRIBUTION.

Lors de la cession des titres de BAC FILMS DISTRIBUTION, le Groupe BAC MAJESTIC a renoncé à acquérir de nouveaux films.

I.2 Événements marquants de l'exercice 2013

Regroupement des actions de MILLIMAGES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2013 a décidé de réduire le capital social par réduction de la valeur nominale de l'action (passant ainsi de 0,10 euro à 0,04 euro). Le capital social a été ramené de 733 994,70 euros à 293 597,88 euros. Cette opération s'est faite par imputation du montant de la réduction du capital, soit 440 396,82 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau », dont le montant s'est trouvé en conséquence ramené de (2 117 594,18) euros à (1 677 197,36) euros.

Le report à nouveau, après réalisation de la réduction de capital, s'élevait donc à (1 677 197,36) euros. Cette somme du compte « Report à nouveau » débiteur a été imputée sur le compte « autres réserves », qui a ainsi été ramené de 1 938 007,71 euros à 260 810,35 euros.

Puis il a été décidé de procéder au regroupement d'actions composant le capital social de la Société, de telle sorte que cinquante sept (57) actions de 0,04 euro de valeur nominale chacune soient échangées contre une (1) action nouvelle de 2,28 euros de nominal.

Regroupement des actions de BAC MAJESTIC

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2013 a décidé de réduire le capital social de BAC MAJESTIC par réduction de la valeur nominale de l'action (passant ainsi de 1,12 euro à 0,10 euro). Le capital social a été ramené de 4 631 329,92 euros à 413 511,30 euros. Cette opération s'est faite par imputation du montant de la réduction du capital, soit 4 217 818,32 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau » des comptes sociaux de la société, dont le montant s'est trouvé en conséquence ramené de (4 250 379) euros à (32 560,68) euros.

Puis il a été décidé de procéder au regroupement d'actions composant le capital social de BAC MAJESTIC, de telle sorte que cinquante trois (53) actions anciennes de 0,10 euro de valeur nominale chacune soient échangées contre une (1) action nouvelle de 5,30 euros de nominal.

Location-gérance du fonds de commerce de BAC FILMS

Par un contrat de location-gérance en date du 1^{er} janvier 2013, la société BAC FILMS a donné en location-gérance son fonds de commerce de distribution à sa société-sœur BAC FILMS DISTRIBUTION.

Par conséquent, les activités de distribution en salles des films de son catalogue ont été transférées à la société BAC FILMS DISTRIBUTION, ainsi que les contrats de travail des salariés concernés.

Les conventions intragroupe ont été révisées en conséquence, notamment la convention de distribution vidéo, VOD, ventes télévisuelles et internationales, conclue en 2012, qui est devenue caduque. Ces activités sont désormais régies par les dispositions du contrat de location-gérance en date du 1^{er} janvier 2013.

Nomination d'un Directeur Général

Par décision de l'associée unique du 29 janvier 2013, Monsieur Mathieu ROBINET a été désigné Directeur Général, mandataire social, de la société BAC FILMS DISTRIBUTION.

Cession de BAC FILMS DISTRIBUTION

Le 11 octobre 2013, le Conseil d'Administration de BAC MAJESTIC a autorisé son Président à conclure avec une société notamment contrôlée par Messieurs David GRUMBACH et Eric CHINCHON un protocole de cession de l'intégralité des actions de BAC FILMS DISTRIBUTION et des marques BAC, pour un montant total de 2,7 M€.

Ce protocole a été confirmé le 18 octobre 2013 par le Conseil d'Administration de BAC MAJESTIC, qui a autorisé son Président à conclure les actes définitifs. La société BAC FILMS DISTRIBUTION est donc sortie du Groupe Bac, à compter du 18 octobre 2013.

Suite à la cession par BAC MAJESTIC de son actif essentiel, MILLIMAGES, actionnaire majoritaire de BAC MAJESTIC envisage de lancer prochainement une offre publique sur les actions de BAC MAJESTIC. Le prix de l'offre publique sera fixé par un expert indépendant.

Activité Cinéma

Il est rappelé que :

L'activité salles a été transférée le 1^{er} janvier 2013 à BAC FILMS DISTRIBUTION, suite à la prise en location-gérance du fonds de commerce de BAC FILMS. Auparavant, cette activité était exclusivement sur BAC FILMS.

Les activités vidéo, télévisuelles et ventes internationales étaient jusqu'au 31 décembre 2012, sous le régime de la convention de distribution. Depuis le 1^{er} janvier 2013, elles sont sous le régime de la location-gérance.

Ainsi, à périmètre constant, le chiffre d'affaires des activités non cédées du groupe BAC MAJESTIC s'élève en 2013 à 1,7 M€ contre 6,3 M€ en 2012.

- Le chiffre d'affaires des activités salles, s'élève à 0,6M€ sur 2013, contre 3,8 M€ en 2012,
- Le chiffre d'affaires de la distribution vidéo s'établit à 0,4M€ en 2013, contre 1,6 M€ pour 2012.
- Le chiffre d'affaires de la distribution télévisuelle s'établit à 0,5 M€ pour l'année 2013, contre également 0,5 M€ en 2012.
- Le chiffre d'affaires des ventes Internationales s'élève à 0,1 M€ en 2013, contre 0,2 M€ pour 2012.

Activité Animation

Le chiffre d'affaires Animation s'établit à 6,2 M€ en 2013, contre 8,2 M€ en 2012 :

- 3,8 M€ du chiffre d'affaires 2013 sont liés aux livraisons des séries « Mon Robot et Moi » et « Zoolane 4 ».
- 1,9 M€ du chiffre d'affaires sont liés aux ventes des programmes du catalogue en France et à l'international.
- 0,7 M€ du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2013 sont liés aux activités de distribution vidéo, merchandising et aux autres recettes.

I.3. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Continuité d'exploitation

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2013 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

Autres Risques

1. Risque de liquidité

Le risque de liquidité auquel est soumis la Société est inhérent à l'activité de production et de distribution d'œuvres cinématographiques. En effet, plusieurs mois séparent généralement les investissements requis par la production et la promotion d'un film d'une part et l'encaissement des recettes d'exploitation d'autre part. Ce décalage temporel peut rendre nécessaire le recours à des financements auprès d'établissements de crédit. Bien que la Société s'efforce de limiter son exposition financière le plus en amont possible par une politique de prévente des droits de distribution (en France et à l'international) et des droits de diffusion télévisuelle des films qu'elle produit, la Société ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de mettre en œuvre une telle politique, ni qu'elle l'exonèrera de tout risque de liquidité.

Secteur Animation

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 500 K€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. En date du 29 avril 2014, la Société a un encours de ligne Dailly de 238 K€.

Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit d'un encours de 134 K€, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Si les cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

Secteur Cinéma

En matière de distribution, le risque de liquidité existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les trois premières années d'exploitation (exploitation de salles, en vidéo et première exploitation télévisuelle).

Une grande partie de cette dette est auto liquidative (à savoir assise sur la mobilisation de créances nées), à l'exception :

- d'un crédit de trésorerie revolving
- découverts bancaires,

Aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (de type « covenants »).

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

Les Société disposent de lignes Dailly auprès des banques à hauteur total de 300 K€. Ces lignes étaient utilisées à hauteur de 0,1 M€ au 31 décembre 2013 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courant de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

Echéancier consolidé des dettes financières

Au 31 décembre 2013, le groupe MILLIMAGES dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ -	31/12/2013	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	4 753	1 850	2 903	
Emprunts et dettes financières diverses	34	34		
Lignes de Dailly & Factors	160	160		
Concours bancaires courants	404	404		
Total	5 350	2 448	2 903	

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2013 :

En K€ -	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	1 850	250		1600	
Emprunts et dettes financières diverses	34	34			
Lignes de Dailly & Factors	160	160			
Concours bancaires courants	404	404			
Total	2 448	848		1 600	

Au 31 décembre 2012, le groupe MILLIMAGES dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ -	31/12/2012	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	8 255	4 114	4 141	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Lignes de Dailly & Factors	1 145	1 145	0	0
Concours bancaires courants	1 049	1 049	0	0
Total	10 449	6 308	4 141	0

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2012 :

En K€ -	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	4 114	1 341	359	0	2 414
Emprunts et dettes financières diverses	0				
Lignes de Dailly & Factors	1 145	1 145	0	0	0
Concours bancaires courants	1 049	1 049	0	0	0
Total	6 308	3 535	359	0	2 414

2. Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Une société (non établissement de crédit) encourt un risque de taux dès lors qu'elle est endettée et/ou qu'elle détient des actifs financiers, sachant qu'elle peut y ajouter des opérations sur instruments de hors bilan portant sur les taux d'intérêt.

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, MILLIMAGES est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Le risque de taux d'intérêt du Groupe est essentiellement lié à l'utilisation des lignes de crédit à taux variable.

Les emprunts sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer la production et/ou l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Précisons que les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2013 est le suivant :

31/12/2013 En K€	Actifs financiers*		Passifs financiers**		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	(a)		(b)		(c) = (a) - (b)		(d)		(e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	1165	0	598	1 850	567	-1 850			567	-1 850
De 1 à 5 ans				2 903		-2 903				-2 903
Plus de 5 ans										
Total	1165	0	598	4 753	567	-4 753			567	-4 753

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2013	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-48	-6 010
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	48	-5 915

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de (6 010) K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de (5 915) K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2012 est le suivant :

31/12/2012 En K€	Actifs financiers*		Passifs financiers**		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	(a)		(b)		(c) = (a) - (b)		(d)		(e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	551	0	2 194	4 113	-1 643	-4 113	0	0	-1 643	-4 113
De 1 à 5 ans				4 142		-4 142	0	0		-4 142
Plus de 5 ans							0	0		
Total	551	0	2 194	8 255	-1 643	-8 255	0	0	-1 643	-8 255

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2012	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	83	-6 596
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	-83	-6 762

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de (6 596) K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de (6 762) K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

3. Risque de change

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2013 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars	K GBP
Actifs	632	16
Passifs	235	193
Position nette avant gestion en devises	396	-178
Position hors bilan		
Position nette après gestion en devises	396	-178
Taux de conversion 1 euros =	1,3766	0,83478
Position nette après gestion en euros	288	-213
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	2	-3

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2012 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	2,88	-2,88	-5 959	-5 965
GBP	2,1	-2,1	-5 960	-5 964
Total	4,98	-4,98	-5 957	-5 967

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de - 5 957K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de - 5 967K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2012 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars	K GBP
Actifs	3 678	1 128
Passifs	4 505	603
Position nette avant gestion en devises	-826	524
Position hors bilan		
Position nette après gestion en devises	-826	524
Taux de conversion 1 euros =	1,32148	0,84772
Position nette après gestion en euros	-625	619
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	-5	7

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2012 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	6,25	-6,25	-5 437	-5 425
GBP	6,19	-6,19	-5 437	-5 425
Total	12,44	-12,44	-5 443	-5 419

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de - 5 443K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de - 5 419K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

4. Risque juridique

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

5. Risque sur actions

Au 31 décembre 2013, MILLIMAGES ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. Le Groupe estime donc ne pas être exposé à un risque sur actions.

Au 31 décembre 2013, le Groupe ne détient aucune action propre.

I.4. Activités en matière de recherche et développement

Néant.

I.5. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

I.6 Évolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir

Animation : En 2014, les productions « Pipi Pupu and Rosemary III » (26x7' et 1x22'), « Mouk II » (42x11'), et le reste des épisodes de « Corneil et Bernie II » (26x26'), se poursuivent. Parallèlement, plusieurs séries sont en cours de développement parmi lesquelles « Saturnin », « Step Brother », et « Pirata & Capitano ».

Enfin, la société continue le développement de l'activité d'édition et de production d'applications pour Smartphones et tablettes tactiles. Sont déjà sorties les premières applications « Didou », et « Corneil et Bernie », d'autres applications sont en développement sur les propriétés comme « 64 Rue du Zoo » et « Mouk ».

Cinéma : Compte tenu de la cession des actions de la filiale BAC FILMS DISTRIBUTION, le Groupe BAC MAJESTIC n'a plus d'activités opérationnelles. L'associé majoritaire, la société MILLIMAGES, est tenu de faire une offre publique sur les titres BAC MAJESTIC, la valeur du titre devant être fixée par un expert indépendant.

II. Présentation des comptes, analyse des résultats de la période et situation financière, affectation du compte de résultat

II.1 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE MILLIMAGES

Les comptes annuels sont établis selon les principes comptables fondamentaux suivants : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II.1.1. Evolution des affaires et analyse des résultats.

Les capitaux propres de la société MILLIMAGES s'élèvent au 31 décembre 2013 à 5 266 K€ contre 5 783 K€ au 31 décembre 2012.

La Société a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires (dont subventions) de 6 717 K€ contre 9 468 K€ en 2012, et une perte de 454 K€ contre une perte de 3 542 K€ pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 13 845 K€ sur l'exercice 2013 contre 17 209 K€ sur l'exercice 2012. Les charges d'exploitation se sont élevées à 12 307 K€ en 2013 contre 16 418 K€ en 2012. Il en résulte un bénéfice d'exploitation de 1 538 K€ sur l'exercice 2013, contre un bénéfice de 790 K€ sur l'exercice 2012.

Le résultat financier est une perte de 1 664 K€ pour l'exercice 2013, et se compose de produits financiers pour 166 K€ et de charges financières pour 1 830 K€. Le résultat financier de l'exercice 2012 était une perte de 1 664 K€.

Le résultat courant avant impôts sur l'exercice 2013 est une perte de 126 K€ contre une perte de 4 233 K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à - 328 K€ pour l'exercice 2013. Sur l'exercice précédent, le résultat exceptionnel était un bénéfice de 691 K€.

Le résultat net de l'exercice est négatif et s'élève à - 454 K€. Sur l'exercice 2012, il consistait en une perte de 3 542 K€.

II.1.2 Autres informations

Charges fiscalement non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code, n'a été engagée au cours de l'exercice.

Affectation du résultat de l'exercice

Il résulte des comptes que nous vous avons présentés que la perte nette comptable s'élève à 454 073 € (quatre cent cinquante-quatre mille soixante-treize euros). Nous vous proposons de l'affecter en totalité au poste « report à nouveau ».

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau prévu à l'article R.225-102 du Code de commerce et faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices est présenté ci-dessous :

En euros	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Capital en fin d'exercice					
Capital social	391 464	2 960 445	2 960 445	733 994,70	293 597,88
Nombre total d'actions (équivalent regroupées)*					128 771
Nombre d'actions ordinaires	9 786 602	2 446 649	2 446 649	7 339 947	7 339 947
Opérations et Résultat					
Chiffre d'Affaires (H.T.)	8 999 625	6 031 623	7 378 310	7 665 250	5 573 232
Résultat avant impôts, participation, dotations et reprises aux amortissements et provisions	4 967 775	2 790 584	6 110 831	3 740 778	4 455 974
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-6 021 936	-3 384 244	- 2 117 594	- 3 541 559	-454 073
Résultat par action (non regroupées)					
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,43	1,05	0,08	0,33	0,61
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-0,62	-1,38	-0,87	-0,48	-0,06
Dividende distribué	0	0	0	0	0
Effectif moyen des salariés	42	25	24	27	33
Montant de la masse salariale	2 215 871	1 501 616	1 387 687	1 521 291	1 919 909
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1 055 954	681 968	654 383	824 005	1 007 684

II.2 COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Les comptes consolidés de la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 du Groupe MILLIMAGES sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Boards) au 31 décembre 2013 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2013 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2012.

Conformément à IFRS 5, le résultat net d'impôt de la période, et de la période comparative de BAC FILMS DISTRIBUTION a été reclassé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». (Cf. Note 9.6)

La plus value de cession réalisée a été reclassée en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 figure sur l'annexe consolidée.

Le chiffre d'affaires et subventions s'élève à 7 966 K€ au titre de l'année 2013 contre 14 519 K€ l'exercice précédent.

La charge nette d'amortissements et de provisions de la période s'élève en 2013 à 6 325 K€ contre une charge nette de 10 437 K€ en 2012.

Le résultat opérationnel courant présente un gain de 588 K€ contre une perte de 876 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel présente une perte de 2 463 K€ contre une perte de 3 120 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net d'impôt des activités arrêtées s'élève à 3 442 K€ contre – 623 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé part du groupe est une perte de 69 K€ contre une perte de 3 690 K€ lors de l'exercice précédent.

Autres informations

Rapport du Président du conseil d'administration

Au présent rapport est joint le rapport du Président du conseil d'administration visé au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce relatif au fonctionnement du conseil d'administration, aux procédures de contrôle interne et au comité d'audit.

III - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice, la société BAC MAJESTIC a cédé les titres qu'elle détenait dans la société BAC FILMS DISTRIBUTION. Le Groupe ainsi que notre société n'ont cédé aucune autre participation au cours de l'exercice.

Nous avons souscrit à la totalité du capital de la société AMUSE, nouvelle société, le 3 décembre 2013.

Le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes de la société.

Rapport de gestion MM

IV. LE CAPITAL DE LA SOCIETE

IV.1 L'actionariat de la société

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant au 31 décembre 2013 plus du vingtième, du dixième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtième du capital ou des droits de vote :

Plus de 5% du capital : Jonathan PEEL
Plus de 2/3 du capital : KMM
Plus de 5% des droits de vote : Jonathan PEEL
Plus de 2/3 des droits de vote : KMM

Selon les statuts de la société, un droit de vote double est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

IV.2 Les actions d'autocontrôle et achat par la société de ses propres actions

Actions d'autocontrôle

Les sociétés contrôlées par MILLIMAGES ne détiennent aucune action de celles-ci. Il n'y a donc pas d'action d'auto contrôle.

Aucune participation croisée n'est à signaler à l'intérieur du groupe contrôlé par MILLIMAGES.

Achat par la société de ses propres actions

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte du 28 juin 2013 a délégué au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général, tous pouvoirs à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre de la procédure prévue par les articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, autorisation conférée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 28 décembre 2014.

Au 31 décembre 2013, la société MILLIMAGES n'a fait aucun rachat de ses propres actions et ne détient pas d'actions propres.

Il n'existe pas de contrat de liquidité en cours.

IV.3 Options de souscription d'actions :

Par délibérations du 25 juin 2010 puis du 28 juin 2013, l'Assemblée Générale mixte a délégué sa compétence au Conseil d'Administration afin de consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux, un nouveau plan d'options de souscription et/ ou d'achat d'actions. La première délégation était valable jusqu'au 30 août 2013 et la seconde reste valable jusqu'au 28 août 2016.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de ces autorisations à ce jour.

Il n'existe donc pas d'option exerçable au sein de notre société au titre de cette délégation ou au titre d'ailleurs de délégations antérieures.

IV. 4 Attribution d'actions gratuites

Par délibérations du 25 juin 2010 puis du 28 juin 2013, l'Assemblée Générale mixte a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet de consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux 20.000 actions gratuites.

La première délégation était valable jusqu'au 30 août 2013 et la seconde reste valable jusqu'au 28 août 2016.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de ces autorisations à ce jour.

Il n'existe donc pas d'attributaire d'actions gratuites au sein de notre société au titre de cette délégation ou au titre d'ailleurs de délégations antérieures.

IV.5 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2013.

La participation des salariés au capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2013 à 0%.

IV.6 Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou les personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Conformément aux dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, aux articles 223-22 et suivant du Règlement Général de l'AMF, nous vous informons que le montant cumulé des opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange d'actions réalisées au cours de l'exercice par les personnes visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, sont les suivants :

Date de l'opération	Déclaration d'intention	Type	Seuil	Type de transaction	Société(s) ou personne(s) Déclarante(s)	Nombre d'actions et droits de vote après transaction	% du capital	% de droits de vote
2013	Non	Hausse	5% ; 10% ; 15% ; 20% ; 25% ; 1/3 ; 50% ; 2/3	Acquisitions	Kid Media Management	5 917 474	80,62%	84,58%
2013	Non	Hausse		Acquisitions	Roch Lener	17 556	0,24%	0,13%

V. LES MANDATAIRES

V.1 La politique en matière de gouvernement d'entreprise

Mode d'exercice de la direction générale

Au cours de sa séance du 28 juin 2011, le Conseil d'Administration de MILLIMAGES a décidé de confier la direction générale au Président du Conseil d'Administration.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux :

	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*
Roch LENER	Président Directeur Général	renouvelé le 28 juin 2011	AGO statuant sur les comptes 31/12/2016		Président Directeur Général de BAC FILMS
					Président Directeur Général de BAC MAJESTIC
					Président de BAC FILMS DISTRIBUTION (jusqu'au 18 octobre 2013)
					CEO de MILLIMAGES USA
					Director de MILLIMAGES UK
					Gérant de KMM
					Administrateur d'Interconstruction
					Administrateur de Filen
					Gérant SCI ENEZ ART
Gérant de la SCI Bois-Ban					
Jonathan PEEL	Administrateur	nommé le 30 juin 1997 renouvelé le 23 juin 2003 et le 30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes 31/12/2014	Consultant de MILLIMAGES	Directeur et Chairman de Millimages UK
					Représentant de la société BAC MAJESTIC, administrateur de la société BAC FILMS
John REYNOLDS	Administrateur	Nommé le 30 juin 2005 et renouvelé le 28 juin 2011	AGO statuant sur les comptes 31/12/2016	Managing Director de MILLIMAGES UK	
Camélia NICOLAE	Administrateur	Nommée le 28 juin 2011	AGO statuant sur les comptes 31/12/2016		Director de Confectia Miercurea- ciuc

*quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère.

V.3 Les rémunérations des mandataires

LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées	
	Rémunération annuelle		Avantages en nature	Rémunération	Avantages en nature
	Au titre du mandat	Autres rémunérations			
Roch LENER	40 000 € bruts annuel (CA du 11/03/08 et du CA du 28/06/2011)				
Jonathan PEEL		34 662 € versé sur l'exercice 2013 sur les 64.320 £ autorisés (Contrat de consultant)			
John REYNOLDS		127 164 € versé sur l'exercice 2013 sur les 108 000 £ fixe par an + remboursement de frais professionnels sur justificatifs pour un montant maximum de 12.000 £ par an autorisés (CA du 15/05/2012) (Contrat de Managing Director)			
Camélia NICOLAE	NEANT				

Les montants sont exprimés en valeur brute

VI- INFORMATIONS RELATIVES AUX CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous devons vous présenter les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

VII.1. Conséquences sociales de l'activité

- Répartition des effectifs

MILLIMAGES

L'effectif moyen des salariés de la société MILLIMAGES au 31 décembre 2013 est de 33,42 personnes dont 19,34 salariés permanents.

MILLIMAGES emploie des intermittents pour son activité de production, dont la moyenne au 31 décembre 2013 est de 14,08.

Les salariés de MILLIMAGES sont tous embauchés en France.

Pour les salariés permanents, la répartition entre cadres et non-cadres est la suivante :

Personnel Permanent	2013	2012
Cadres	11	10
Non-cadres	8	5
Total	19	15

La répartition par sexe est la suivante :

Personnel Permanent	2013	2012
Hommes	5	2
Femmes	14	13
Total	19	15

La répartition par âge est la suivante :

Personnel Permanent	2013	2012
20 - 29 ans	7	4
30 - 39 ans	7	4
40 - 49 ans	3	5
50 - 65 ans	2	2
Total	19	15

BAC FILMS

L'effectif moyen des salariés de la société BAC MAJESTIC au 31 décembre 2013 est de 0 et celui de la société BAC FILMS de 1 salarié permanent.

Les salariés du Groupe BAC sont tous embauchés en France.

La répartition entre cadres et non-cadres est la suivante :

Personnel Permanent	2013	2012
Cadres	1	3
Non-cadres	0	4
Total	1	7

La répartition par sexe est la suivante :

Personnel Permanent	2013	2012
Hommes	1	2
Femmes	0	5
Total	1	7

La répartition par âge est la suivante :

Personnel Permanent	2013	2012
20 - 29 ans	0	1
30 - 39 ans	1	3
40 - 49 ans	0	3
50 - 65 ans	0	0
Total	1	7

- Embauches et licenciements

MILLIMAGES

Les mouvements ayant affecté l'effectif sont les suivants :

	2013	2012
Embauches (dont CDD)	11	7
Transferts de salariés par reprise d'activités (entrées)	1*	0
Transferts de salariés par arrêt d'activités (sorties)	0	1**
Licenciements	0	0
Démissions, fins de CDD, ruptures conventionnelles	5	7
Départ à la retraite	0	0

* Au cours de l'exercice 2013, 1 salarié est entré dans les effectifs de MILLIMAGES et sorti des effectifs de BAC FILMS DISTRIBUTION, par modification de son contrat de travail

** Au cours de l'exercice 2012, 1 salarié est entré dans les effectifs de BAC FILMS et sorti des effectifs de MILLIMAGES par modification de son contrat de travail

BAC FILMS

Les mouvements ayant affecté l'effectif sont les suivants :

Rapport de gestion MM

	2013	2012
Embauches (dont CDD)	0	1
Transferts de salariés par reprise d'activités (entrées)	0	1*
Transferts de salariés par arrêt d'activités (sorties)	0	6**
Licenciements	1	0
Démissions, fins de CDD, ruptures conventionnelles	0	4
Départ à la retraite	0	0

* Au cours de l'exercice 2012, 1 salarié est entré dans les effectifs de BAC FILMS et sorti des effectifs de MILLIMAGES par modification de son contrat de travail

** 6 salariés sont sortis des effectifs de BAC FILMS suite à la mise en location-gérance de BAC FILMS, à compter du 1^{er} janvier 2013

- Rémunération et évolution

MILLIMAGES

Le montant global des rémunérations brutes versées au cours de l'exercice 2013 par MILLIMAGES est de 1 919 909 €, contre 1 521 291 €.

Le personnel de MILLIMAGES est rattaché à la Convention Collective de la Production de Films d'Animation.

Les augmentations de salaires sont laissées à la discrétion de l'employeur. Dans la conjoncture actuelle, aucune augmentation de salaire n'est accordée de façon automatique et générale.

BAC FILMS

Le montant global des rémunérations brutes versées au cours de l'exercice 2013 par le Groupe Bac est de 107 003 €, contre 356 200 €. Cette baisse significative est due à la mise en location-gérance de BAC FILMS à compter du 1^{er} janvier 2013 et donc du transfert des salariés liés à ces activités.

Le personnel de BAC FILMS est rattaché à la Convention Collective de la Distribution Cinématographique.

Les augmentations de salaires sont laissées à la discrétion de l'employeur. Dans la conjoncture actuelle, aucune augmentation de salaire n'est accordée de façon automatique et générale.

- Organisation du travail

MILLIMAGES

La durée légale du travail au sein de MILLIMAGES est fixée à 38h12 par semaine civile.

Les salariés de MILLIMAGES ont cumulé 89 jours d'absence, hors congés payés et jours de récupération.

BAC FILMS

La durée légale du travail au sein de BAC FILMS est fixée à 35h par semaine civile.

Les salariés du Groupe Bac ont cumulé 5 jours d'absence, hors congés payés et jours de récupération.

- Relations sociales

Aucun accord collectif n'a été conclu au cours de l'exercice.

- Santé et sécurité

La lumière naturelle et l'isolation des locaux ont été améliorées, du fait de l'installation de nouvelles verrières et de nouvelles fenêtres isolantes.

Aucun accident de travail ni maladie professionnelle n'ont été constatés au cours de l'exercice 2013.

- Formation

MILLIMAGES

Les salariés de MILLIMAGES ont bénéficié de 77 heures de formation.

BAC FILMS

Les salariés de BAC FILMS ont bénéficié de 56 heures de formation.

- Egalité de traitement

MILLIMAGES

MILLIMAGES emploie 73,32 % de femmes et 26,68 % d'hommes.

MILLIMAGES n'emploie pas de personnes handicapées.

Afin de favoriser la diversité, MILLIMAGES veille à ce qu'aucun critère illicite ou discriminatoire n'apparaisse lors de la diffusion d'offres d'emploi. Le recrutement, la rémunération ou l'avancement de carrières ne sont ainsi basés que sur les seules compétences, aptitudes et expériences professionnelles.

BAC FILMS

BAC FILMS emploie 100 % d'hommes (1 salarié au 31 décembre 2013).

BAC FILMS n'emploie pas de personnes handicapées.

Afin de favoriser la diversité, le Groupe veille à ce qu'aucun critère illicite ou discriminatoire n'apparaisse lors de la diffusion d'offres d'emploi. Le recrutement, la rémunération ou l'avancement de carrières ne sont ainsi basés que sur les seules compétences, aptitudes et expériences professionnelles.

- Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT

Le Groupe respecte la liberté d'association et le droit de négociation collective, promeut l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants.

Le Groupe se soumet intégralement aux dispositions de l'OIT en la matière. A ce titre, le Groupe n'emploie aucun enfant et veille au respect des dispositions légales quant aux horaires de travail.

VII.2. Conséquences environnementales de l'activité

- **Politique générale**

Les activités du Groupe sont essentiellement administratives et commerciales. Pour ces activités, le Groupe s'emploie à recourir à des matériaux recyclés et à faible consommation énergétique.

Les activités du Groupe n'entraînent pas d'impacts environnementaux significatifs. Aucune mesure significative n'est prise par le Groupe, ni imposée aux sous-traitants et aucune action spécifique de formation du personnel ou de prévention des risques de pollution n'a été menée.

Le Groupe ne constitue pas de provisions pour risques environnementaux.

- **Pollution et gestion des déchets**

Les activités du Groupe n'entraînent aucune pollution significative de l'air, de l'eau et du sol, ni aucune émission significative de pollution environnementale, sonore ou visuelle.

MILLIMAGES s'emploie à faire détruire par des prestataires les copies inutilisées de ses programmes dans ses activités de distribution. Quand la société fait appel à des distributeurs, la gestion des copies, leur fabrication et leur destruction est de leur responsabilité.

Quant au Groupe BAC, les copies des films font l'objet de destruction dans le respect des normes en vigueur. Les supports DVD et Blu-Ray font l'objet de destruction par les distributeurs vidéo.

- **Utilisation durable des ressources**

Pour son fonctionnement, le Groupe utilise l'eau à usage domestique exclusivement. Pour ses besoins administratifs, la matière première principale est le papier d'impression.

En matière énergétique, le Groupe mène une politique de consommation raisonnée.

L'utilisation des sols par le Groupe est nulle, le Groupe ne détenant aucun bien immobilier.

- **Changement climatique et protection de la biodiversité**

Les rejets à effet de serre du Groupe ne sont pas significatifs.

Les changements climatiques ne représentent pas un risque et n'offrent aucune opportunité particulière pour les activités du Groupe.

Les activités du Groupe ne portent pas atteinte à l'équilibre biologique ou aux milieux naturels et espèces protégées.

VII.3 Conséquences sociétales de l'activité

- **Impact territorial, économique et social de l'activité**

L'impact social de l'activité du Groupe est présenté au VII.1. du présent rapport.

Compte tenu de sa structure, l'impact territorial et économique de l'activité est limité.

- **Relation avec les parties prenantes**

Pour son activité de production, les parties prenantes de MILLIMAGES sont les auteurs, les coproducteurs, les distributeurs, le CNC et les studios de fabrication.

Pour leur activité de distribution, les parties prenantes de MILLIMAGES et du Groupe Bac sont principalement les ayant-droits, le CNC, les chaînes de télévision, les distributeurs étrangers, les distributeurs vidéographiques et les exploitants VOD.

- Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe ne prend pas en compte dans sa politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.

- Loyauté des pratiques

Pour son activité de production, MILLIMAGES s'attache à ce que chaque oeuvre soit originale et respecte les éventuels droits d'auteurs de tiers.

Pour leur activité de distribution, MILLIMAGES et le Groupe Bac vérifient, pour chacun des films ou programmes achetés, l'exactitude de la chaîne des droits. Pour ce qui est des reversements aux producteurs, un salarié est en charge des rendus de compte du Groupe.

VIII- AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE D'OPERER EN BOURSE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous rappelons que lors de l'assemblée générale mixte en date du 28 juin 2013, la Société avait été autorisée à procéder au rachat de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce pour une durée devant expirer au 28 décembre 2014.

Nous vous proposons de conférer à nouveau au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, les autorisations nécessaires à l'effet d'autoriser la Société à racheter ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L225-209 et suivant du Code de commerce.

En effet, la Société peut avoir besoin d'opérer en bourse sur ses propres actions soit pour :

- d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de conserver les actions acquises et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne entreprise,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans une résolution à caractère extraordinaire,
- plus généralement, d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation, ou toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché, sous réserve d'en informer les actionnaires de la Société par voie de communiqué.

A ces fins, nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société, à l'achat ou à la vente, et à procéder, le cas échéant, à des achats d'actions dans la limite de 10% du capital social.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens et le montant des fonds destinés au rachat ne pourrait dépasser 515 080 €, ce montant

correspondant au prix maximum d'achat par action que nous vous proposons ci-après et compte tenu de la limite de 10% du capital ci-dessus. Ceci, compte tenu du capital social actuel de 293.597,88 € et qui sera à l'issue du regroupement des actions actuellement en cours composé de 128.771 actions.

Le prix d'achat maximum ne devra pas être supérieur à 40 € par action, hors frais d'acquisition.

En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seraient ajustés en conséquence.

Nous vous précisons que cette autorisation d'achat et de vente des actions priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société. Cette nouvelle autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois maximum à compter de la présente assemblée générale, soit jusqu'au 29 décembre 2015.

Le conseil d'administration aurait tous pouvoirs afin de réaliser ces opérations et à ce titre pourrait les subdéléguer au Directeur Général.

IX- DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons, sous réserve de l'autorisation relative au rachat par la société de ses propres titres, de renouveler au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler les actions de la société, actions détenues au titre des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, et de réduire en conséquence le capital social de la société à due concurrence. Cette annulation serait plafonnée à 10% du capital social par périodes de 24 mois.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée générale soit jusqu'au 29 décembre 2015.

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises et vous précisons que cette autorisation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société.

Vous entendrez la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital suite au rachat par la société de ses propres actions dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce.

X- RENOUELEMENTS D'AUTORISATIONS A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler certaines autorisations qui avaient été données par l'assemblée générale mixte du 28 juin 2012 et du 28 juin 2013 au conseil d'administration tout en les adaptant à la législation en vigueur.

Les délégations que nous vous proposons de donner au Conseil d'administration permettraient au Conseil :

- de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission, en France et/ou à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital ou donnant droit à un titre de créance, étant précisé que l'émission d'action de préférence est exclue de la présente

délégation, ladite souscription pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créance, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de cette délégation serait fixé à :

- 8.000.000 d'euros pour les émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant nominal maximum s'imputera sur le plafond nominal global de 8.000.000 euros,
- 10.000.000 d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société, étant précisé que ce montant nominal maximum s'imputera sur le plafond nominal global de 10.000.000 euros.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 29 août 2016.

- de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il apprécierait, par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait légalement et statutairement admise, et sous forme d'attributions gratuites d'actions ordinaires ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations, étant précisé que l'émission d'action de préférence est exclu de cette délégation.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de cette délégation serait fixé à 5.000.000 d'euros et serait indépendant de tout autre plafond.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 29 août 2016.

- de décider, en une ou plusieurs fois, en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, une ou plusieurs augmentations de capital, en France et/ou à l'étranger, - par offre au public - ou par placement privé tel que défini au II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier -, par l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société ou donnant droit à un titre de créance, étant précisé que l'émission d'action de préférence est exclu de cette délégation, ladite souscription pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Nous vous précisons que le prix d'émission des titres de capital émis ou à émettre dans le cadre de la présente autorisation serait au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission, soit à ce jour au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation de ce montant, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Par exception, le conseil d'administration pourrait compte tenu des dispositions légales en vigueur, dans la limite de 10 % du capital social tel qu'il existe à ce jour et par périodes d'un an, (étant précisé que pour l'appréciation de cette limitation de 10 %, il sera tenu compte des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'offre au public et de placement privé), fixer librement le prix d'émission qui ne pourra pas être inférieur à la moyenne des derniers cours de bourse de la société sur la période qu'il jugera pertinente (mais ne pouvant excéder les 90 derniers jours de bourse) et avec, le cas échéant, application d'une décote ne pouvant excéder 20%.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de cette délégation serait plafonné à :

- 8.000.000 euros pour les émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant nominal maximum s'imputera sur le plafond nominal global de 8.000.000 euros.
- 10.000.000 d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société, étant précisé que ce montant nominal maximum s'imputera sur le plafond nominal global de 10.000.000 euros.

S'agissant des augmentations de capital par placement privé : le montant global des émissions de titre de capital réalisé en application de la présente délégation ne pourrait excéder 20% du capital social par an conformément aux dispositions du 3°) de l'article L225-136 du Code de commerce.

Ces autorisations seraient données pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 29 août 2016.

- de décider, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce, d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital ou à des titres de créance, au profit de :
 - o des mandataires sociaux,
 - o des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur,
 - o des sociétés d'investissement, des fonds gestionnaires d'épargne collective ou des investisseurs qualifiés au sens du Code Monétaire et Financier personnes physique ou morales, français ou étrangers, qui peuvent investir dans les valeurs moyennes et petites, de nationalité française, exerçant leur activité dans les secteurs connexes de la société,
 - o des groupes ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs, de droit français ou étranger,
 - o de tous partenaires commerciaux (personnes physiques ou morales) souhaitant faire un apport en numéraire, primes inclus, d'un montant minimum de 200.000 €.

Cette autorisation entraînerait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes auxquelles l'augmentation de capital serait réservée.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'élèverait à :

- 8.000.000 euros pour les émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant nominal maximum s'imputera sur le plafond nominal global de 8.000.000 d'euros.
- 10.000.000 euros pour les valeurs mobilières représentatives de créances, étant précisé que ce montant nominal maximum s'imputera sur le plafond nominal global de 10.000.000 d'euros.

Enfin, il est précisé que :

(i) le prix d'émission des actions, valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de cette délégation serait déterminé par le conseil d'administration et serait au moins égal au montant minimum prévu par les lois et les règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation.

(ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital serait fixé par le conseil d'administration de telle manière que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, serait, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent ;

(iii) la conversion, le remboursement et la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se ferait, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la société, pour chaque action, serait au moins égale au montant minimum prévu par les lois et les règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 29 décembre 2015.

- de décider, dans le cadre d'utilisation des délégations précédentes relatives aux émissions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15% de l'émission initiale en cas de demande excédentaires dans les conditions de l'article L.225-135-1 et R.225-118 du Code de Commerce

Etant précisé que l'augmentation de capital qui serait décidée ne pourrait dépasser le plafond nominal global de 8.000.000 euros.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 29 août 2016.

- de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il apprécierait et s'il le juge opportun, à l'émission, en France et/ou à l'étranger, d'actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, dans la limite de 10 % du capital social tel qu'il existe au moment de l'émission, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation ne pourrait dépasser le plafond nominal de 5.000.000 euros, étant précisé que ce plafond serait indépendant de tout autre plafond.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 29 août 2016.

- de décider, d'émettre des actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, en vue de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la société sur les titres d'une autre société admis sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L225-148 du Code de commerce.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation ne pourrait dépasser le plafond nominal de 5.000.000 euros, étant précisé que ce plafond serait indépendant de tout autre plafond.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 29 août 2016.

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre dans les conditions fixées par la loi les présentes délégations.

Si vous autorisez ces délégations, lorsque le conseil d'administration utilisera l'une ou l'autre de ces autorisations, il établira dans les cas et conditions prévus par la loi et mettra à votre disposition un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération, son incidence sur la situation des actionnaires et sur la valeur de l'action.

Nous vous précisons que ces nouvelles autorisations priveraient d'effet les autorisations antérieurement consenties.

XI- DELEGATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 225-129-6, POUR AUGMENTER LE CAPITAL DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

Compte tenu des délégations qui seraient données ci avant, il y a lieu d'autoriser le Conseil d'administration de procéder à des augmentations le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par l'émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions des articles L.225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce ainsi que les L. 3332-18 et suivants du Code du travail, dans la limite d'un montant maximum global de 3% du capital social.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 29 août 2016.

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre dans les conditions fixées par la loi la présente délégation.

XII- CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leurs rapports.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le conseil d'administration

MILLIMAGES

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE
DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(Articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)**

Exercice 31.12.2013

• **AGM 28 juin 2013 :**

1/ autorisation à donner au conseil d'administration à opérer en bourse sur les actions de la société selon les modalités prévues par les articles L.225-209 et suivants du code de commerce :

- . nombre d'actions représentant au maximum 10% du capital de la société dans la limite du prix maximal d'achat.
- . Prix maximum d'achat par action : 40 €, hors frais d'acquisition
- . Montant des fonds destinés au rachat ne peut dépasser 515 080 €

Durée de l'autorisation d'achat et de vente des actions : 18 mois soit jusqu'au 28 décembre 2014.
Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2013 : Néant

2/ Délégation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social dans le cadre d'un programme de rachat d'actions réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, à due concurrence de l'autorisation qui a fait l'objet du point 1/ ci-dessus, dans la limite maximale de 10% du capital par période de 24 mois.

Durée de l'autorisation : 18 mois, soit jusqu'au 28 décembre 2014.
Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice 2013 : Néant.

3/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, répondant à des caractéristiques déterminées dans le cadre des dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce.

- .montant nominal maximum pour l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 8.000.000 euros
 - .montant nominal maximum pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 euros
- Durée de l'autorisation: 18 mois soit jusqu'au 28 décembre 2014.
Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2013 : Néant

4/ Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions

- nombre total des options qui seront ainsi ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social
- plafond global : 8.000.000 euros

Durée de l'autorisation : 38 mois, soit jusqu'au 28 août 2016.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2013 : Néant.

5/ Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites

- nombre d'actions existantes ou à émettre attribuées en vertu de cette autorisation ne pourra pas représenter plus de 20.000 actions du capital social au jour de la décision du conseil d'administration
- plafond global : 8.000.000 euros

Durée de l'autorisation : 38 mois, soit jusqu'au 28 août 2016.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2013 : Néant.

- **AGM 28 juin 2012 :**

6/ autorisation à donner au conseil d'administration à opérer en bourse sur les actions de la société selon les modalités prévues par les articles L.225-209 et suivants du code de commerce :

- nombre d'actions représentant au maximum 10% du capital de la société dans la limite du prix maximal d'achat.
- Prix maximum d'achat par action : 7 €, hors frais d'acquisition
- Montant des fonds destinés au rachat ne peut dépasser 5.137.958 €

Durée de l'autorisation d'achat et de vente des actions : 18 mois soit jusqu'au 28 décembre 2013.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2013 : Néant

7/ Délégation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social dans le cadre d'un programme de rachat d'actions réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, à due concurrence de l'autorisation qui a fait l'objet du point 1/ ci-dessus, dans la limite maximale de 10% du capital par période de 24 mois.

Durée de l'autorisation : 18 mois, soit jusqu'au 28 décembre 2013.

Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice 2013 : Néant.

8/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour procéder à l'émission de tout titre et/ou à l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

.montant nominal maximum pour l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 8.000.000 euros

.montant nominal maximum pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 d'euros

Durée de l'autorisation: 26 mois soit jusqu'au 28 août 2014.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2013 : Néant

9/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes

. montant nominal maximal: 5.000.000 euros

Durée de l'autorisation : 26 mois soit jusqu'au 28 août 2014

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2013 : Néant.

10/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - par offre au public - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance

.montant nominal maximum pour l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 8.000.000 euros

.montant nominal maximum pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 d'euros

Durée de l'autorisation : 26 mois soit jusqu'au 28 août 2014

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2013 : Néant.

11/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - par placement privé - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance

.montant nominal maximum pour l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 8.000.000 euros

.montant nominal maximum pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 d'euros

.montant global des émissions ne pourra excéder 20 % du capital social par an

Durée de l'autorisation: 26 mois soit jusqu'au 28 août 2014

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2013 : Néant.

12/ Autorisation donnée au conseil d'administration en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15% de l'émission initiale

le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 % de l'émission initiale et sans que cette augmentation ne puisse dépasser le plafond nominal global de 8.000.000 d'euros pour l'émission d'actions ou de valeurs mobilières et de 10.000.000 d'euros pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances.

Durée de l'autorisation: 26 mois soit jusqu'au 28 août 2014

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2013: Néant.

13/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'apport en nature portant sur des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social tel qu'il existe au jour de l'émission

montant nominal total maximum des augmentations de capital susceptibles d'être émises : 5.000.000 d'euros

Durée de l'autorisation: 26 mois soit jusqu'au 28 août 2014

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2013: Néant.

14/ Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la société

montant nominal total maximum des augmentations de capital susceptibles d'être émises : 5.000.000 d'euros

Durée de l'autorisation: 26 mois soit jusqu'au 28 août 2014

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2013: Néant.

15/ Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, répondant à des caractéristiques déterminées dans le cadre des dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce.

montant nominal maximum pour l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 4.000.000 euros

montant nominal maximum pour l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 euros

Durée de l'autorisation: 18 mois soit jusqu'au 28 décembre 2013.

Utilisation de l'autorisation par le conseil au cours de l'exercice 2013: Néant

MILLIMAGES

**Société anonyme au capital de 293.597,88 €
Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris
R.C.S. : PARIS B 382 954 279**

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Paris le 6 Mai 2014

Le Président Directeur Général

Roch LENER





KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



11, rue La Fayette
75009 Paris
France

Millimages S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2013
Millimages S.A.
88, rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
Ce rapport contient 44 pages



KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



11, rue La Fayette
75009 Paris
France

Millimages S.A.

Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
Capital social : €.293 597,88

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Millimages S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La société n'a pas été en mesure de nous fournir une analyse des comptes de TVA déductible et de TVA collectée.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 7.2 « Bases de préparation des états financiers » aux états financiers consolidés et les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note 7.2 « Bases de préparation des états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés fait état de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- La société procède chaque année à des tests de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans les notes 7.6 « Goodwill » et 8.2 « Détail des goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes donnent une information appropriée.
- La note 7.7 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux programmes d'animation et audiovisuels, ainsi qu'aux films et droits audiovisuels de cinéma, en particulier celles portant sur les modalités d'amortissements et de dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les hypothèses retenues, les modalités d'amortissement et de dépréciation de ces immobilisations incorporelles et nous avons vérifié que les annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

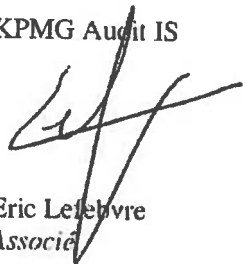
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 7 mai 2014

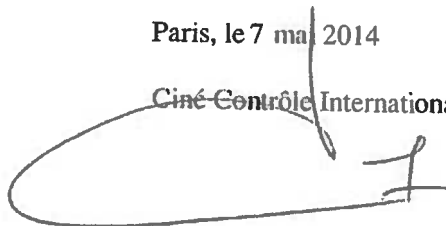
KPMG Audit IS



Eric Leleuvre
Associé

Paris, le 7 mai 2014

Ciné Contrôle International



Yann Chaker
Associé



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

Sommaire

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013.....	1
1. ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2013	5
2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2013	6
3. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013.....	7
4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013.....	8
5. LE GROUPE MILLIMAGES.....	10
5.1. Présentation du groupe	10
5.2. Périmètre de consolidation	10
6. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
6.1. Regroupement des actions de MILLIMAGES	11
6.2. Regroupement des actions de BAC MAJESTIC	11
6.3. Mise en location-gérance du fonds de commerce de BAC FILMS	11
6.4. Nomination d'un Directeur Général de BAC FILMS DISTRIBUTION	11
6.5. Cession des actions de BAC FILMS DISTRIBUTION.....	12
6.6. Lancement d'une offre publique sur les titres de BAC MAJESTIC	12
6.7. Activité Cinéma.....	12
6.8. Activité animation.....	12
7. REFERENTIEL COMPTABLE.....	13
7.1. Déclaration de conformité et référentiel comptable applicable	13
7.2. Bases de préparation des états financiers	14
Recours à des estimations et au jugement.....	14
Continuité d'exploitation.....	15
7.3. Consolidation	15
Filiales.....	15
Entreprises associées.....	15
7.4. Méthode de conversion des éléments en devises	15
Etats financiers des filiales étrangères.....	15
Opérations en devises	16
7.5. Regroupement d'entreprises	16
Regroupements d'entreprises à compter du 1er janvier 2009	16
Regroupements d'entreprises avant le 1er janvier 2009.....	16
7.6. Goodwill	17
7.7. Immobilisations incorporelles	17
Programmes d'animation et audiovisuels	18
Films et droits audiovisuels de cinéma	18
Autres immobilisations incorporelles.....	18
7.8. Immobilisations corporelles	19
7.9. Participations mises en équivalence	19

7.10.	Immobilisations financières	19
7.11.	Stocks	20
7.12.	Clients et autres créances	20
7.13.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	20
7.14.	Provisions	20
7.15.	Engagements de retraite et assimilés	20
7.16.	Charges liées aux paiements en actions.....	21
7.17.	Impôts différés	21
7.18.	Evaluation des passifs financiers	21
7.19.	Bilan : Distinction courant / non courant.....	21
7.20.	Secteurs opérationnels.....	22
7.21.	Chiffre d'affaires.....	22
	Animation.....	22
	Exploitation des films	22
7.22.	Soutien financier automatique du Centre National de Cinématographie	23
7.23.	Subventions	24
7.24.	Crédit d'impôt cinéma.....	24
7.25.	Coût de l'endettement financier net.....	24
7.26.	Résultat par action.....	24
8.	ANALYSE DES POSTES DE BILAN	24
8.1.	Immobilisations incorporelles	24
	Valeur brutes	24
	Amortissements et dépréciations	25
	Valeurs nettes.....	25
8.2.	Détail des goodwill.....	25
8.3.	Immobilisations corporelles	26
	Valeurs brutes.....	26
	Amortissements et dépréciations.....	26
	Valeurs nettes.....	26
8.4.	Participations dans des entreprises associées	27
8.5.	Actifs financiers.....	27
8.6.	Créances clients et autres créances	27
8.7.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	28
8.8.	Capital social de MILLIMAGES	28
8.9.	Provisions (dont avantages du personnel)	28
8.10.	Dettes financières	29
8.11.	Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	29
8.12.	Variation des flux de trésorerie.....	29
9.	ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET SECTEURS OPERATIONNELS	30

9.1.	Chiffre d'affaires, production immobilisée et charges externes.....	30
9.2.	Résultat Opérationnel courant.....	30
9.3.	Autres produits et charges opérationnelles	30
9.4.	Amortissements, dépréciations et provisions (Dotations – Reprises).....	31
9.5.	Coût de l'endettement financier net.....	31
10.	ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	32
10.1.	Effectif.....	32
10.2.	Plan d'options de souscription d'actions.....	32
10.3.	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.....	32
10.4.	Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital.....	32
11.	EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2013.....	32
12.	IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS	32
13.	ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS	34
13.1.	Passifs éventuels.....	34
13.2.	Actifs éventuels.....	34
14.	INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	34
14.1.	Rémunérations des mandataires sociaux	34
14.2.	Autres opérations avec les parties liées.....	35
15.	INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE.....	35
15.1.	Risque de liquidité	35
	Secteur Animation.....	36
	Secteur Cinéma.....	36
	Echéancier consolidé des dettes financières.....	36
15.2.	Risque de taux.....	37
15.3.	Risque de change.....	39
15.4.	Risque juridique	40
15.5.	Risque sur actions	40

1. ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF EN K€	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Goodwill	8.2	0	2 770
Films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles	8.1	18 147	20 130
Autres immobilisations incorporelles	8.1	96	153
<i>Sous-total immobilisations incorporelles</i>		<i>18 243</i>	<i>23 053</i>
Immobilisations corporelles	8.3	102	138
Participations mises en équivalence	8.4		
Actifs financiers	8.5	925	1 145
Créances clients et autres débiteurs	8.6	166	315
Actif non courant		19 436	24 651
Stocks		170	485
Créances clients	8.6	4 514	7 610
Autres créances	8.6	8 680	14 054
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8.7	240	184
Actif courant		13 603	22 334
Total actif		33 039	46 985

PASSIF EN K€	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Capital	8.8	293	734
Réserves (part du Groupe)		-5 614	-2 371
Résultat (part du Groupe)		-69	-3 690
Capital émis et réserves	3	-5 390	-5 327
Participations ne donnant pas le contrôle	3	-859	-1 344
Capitaux propres		-6 249	-6 671
Emprunts et dettes financières	8.10	2 903	4 142
Autres Passifs non courants	8.11	7 410	6 960
Provisions à Long terme	8.9	1 017	2 037
Passifs d'impôt différé	12		
Passif non courant		11 330	13 139
Emprunts et dettes financières	8.10	2 447	6 306
Provisions	8.9		
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	8.11	25 511	34 211
Passif courant		27 958	40 517
Total des Passifs		39 288	53 656
Total des Capitaux propres et des passifs		33 039	46 985

2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2013

(en milliers d'euros)	Note	31.12.13	31.12.12
Chiffre d'affaires et Subventions	9.1	7 966	14 519
Autres produits de l'activité		306	790
Production immobilisée et stockée	9.1	6 180	6 874
Achats et charges externes	9.1	-4 292	-9 518
Charges de personnel		-3 056	-2 849
Impôts, taxes et versements assimilés		-191	-255
Amortissements et provisions nets	9.4	-6 325	-10 437
Résultat opérationnel courant	9.2	588	-876
Autres produits et charges opérationnels	9.3	-309	-2 244
Dépréciations des Goodwills		-2 742	
Résultat opérationnel		-2 463	-3 120
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		18	144
Coût de l'endettement financier brut		-332	-579
Coût de l'endettement financier net	9.5	-314	-435
Autres produits et charges financiers		-249	24
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			-58
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-3 026	-3 589
Résultat net d'impôt des résultats des activités arrêtées ou en cours de cession	9.6	3 442	-623
Résultat net		416	-4 212
Résultat net de la période attribuable au groupe		-69	-3 690
Résultat net de la période attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle		485	-522
Résultat net (Part du Groupe) par action en Euro			
Nombre moyen d'actions en circulation		128 771	7339947
Résultat net par action		3.2	-0,5
Résultat net (Part du Groupe) dilué par action en Euro			
Nombre potentiel moyen d'actions		128 771	7 339 947
Résultat dilué net par action		3.2	-0,5

Etat du résultat global	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net consolidé	416	-4 212
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	11	-9
Total des produits et charges comptabilisés	427	-4 221
<i>dont part du groupe</i>	<i>-12</i>	<i>-3 699</i>
<i>dont part des minoritaires</i>	<i>485</i>	<i>-522</i>

3. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013

Variation des capitaux propres (en K€)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat de l'exercice	Total Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Soldes au 31/12/11	2 960	1 379	-5 164	-2 113	-2 941	-726	-3 667
Affectation du résultat 31/12/2011			-2 113	2 113			0
Résultat 31/12/2012				-3 690	-3 690	-522	-4 212
Réduction de capital (social MM)	-2 716		2 716	0			0
Imputation RAN sur Prime d'Emission (social MM)		-668	668	0			0
Augmentation de capital (social MM)	489	733		0	1 222		1 222
Réserves mino MILIFIN			96	0		-96	0
Ecart de conversion			-9		-9		-9
Divers			-5		-5		-5
Soldes au 31/12/12	733	1 444	-3 814	-3 690	-5 327	-1 344	-6 671
Affectation du résultat 31/12/2012			-3 690	3 690			
Résultat 31/12/2013				-69	-69	485	416
Réduction de capital MM social	-440		440				
Ecart de conversion			11		11		11
Divers			-5		-5		-5
Soldes au 31/12/13	293	1 444	-7 058	-69	-5 390	-859	-6 249

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

	Note	31.12.13	31.12.12
Opérations d'exploitation			
Résultat net des activités		-69	-3 690
<i>Dont résultat net des activités poursuivies</i>		-3 511	-3 281
<i>Dont résultat net des activités cédées</i>		3 442	-409
Charge d'impôt		0	0
Dotations nettes aux amortissements et provisions		10 290	11 505
<i>Dont dotations nettes des activités poursuivies</i>		9 167	11 522
<i>Dont dotations nettes des activités cédées</i>		1 123	-17
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés		0	0
Résultat des minoritaires		485	-522
<i>Dont résultat minoritaire des activités poursuivies</i>		485	-522
<i>Dont résultat minoritaire des activités cédées</i>		0	0
Résultat des sociétés mises en équivalence		0	58
<i>Dont résultat MEE des activités poursuivies</i>		0	58
<i>Dont résultat MEE des activités cédées</i>		0	0
Résultat net des cessions d'immobilisations		-3 051	1 160
<i>Dont + et - values sur cession d'immobilisations des activités poursuivies</i>		308	1 160
<i>Dont + et - values sur cession d'immobilisations des activités cédées</i>		-3 359	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)		1 142	1 516
<i>Dont Variation du besoin en fonds de roulement des activités poursuivies</i>		1 608	1 401
<i>Dont Variation du besoin en fonds de roulement des activités cédées</i>		-466	115
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		8 797	10 027
<i>Dont Flux net de trésorerie généré par l'activité des activités poursuivies</i>		8 057	10 338
<i>Dont Flux net de trésorerie généré par l'activité des activités cédées</i>		740	-311
Opérations d'investissement (activités poursuivies)			
Cessions d'immobilisations		286	0
<i>Dont Cessions d'immobilisations des activités poursuivies</i>		286	0
<i>Dont Cessions d'immobilisations des activités cédées</i>		0	0
Acquisitions d'immobilisations	8.1 à 8.4	-7 757	-9 085
<i>Dont Acquisitions d'immobilisations des activités poursuivies</i>		-6 382	-8 962
<i>Dont Acquisitions d'immobilisations des activités cédées</i>		-1 375	-123
Variation des dettes sur immobilisations (1)		115	-6 391
<i>Dont Variation des dettes sur immobilisations financières des activités poursuivies</i>		115	-6 391
<i>Dont Variation des dettes sur immobilisations financières des activités cédées</i>		0	0
Variation des prêts et dépôt de garantie		64	-183
<i>Dont Variation des dettes sur immobilisations financières des activités poursuivies</i>		117	-187
<i>Dont Variation des dettes sur immobilisations financières des activités cédées</i>		-53	4
Incidence des variations de périmètre		2 921	0
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-4 371	-15 659
<i>Dont Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités poursuivies</i>		-5 864	-15 540
<i>Dont Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités cédées</i>		1 493	-119

Opérations de financement (activités poursuivies)			
Augmentation de capital	6.3	0	1 222
<i>Dont augmentations de capital des activités poursuivies</i>		0	1 222
<i>Dont augmentations de capital des activités cédées</i>		0	0
Frais d'augmentation de capital		0	0
Rachats et reventes d'actions propres		0	0
Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires)	8.10	5 100	12 953
<i>Dont Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires) des activités poursuivies</i>		4 342	12 550
<i>Dont Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires) des activités cédées</i>		758	403
Diminution des dettes financières (hors concours bancaires)	8.10	-8 826	-10 240
<i>Dont Diminution des dettes financières (hors concours bancaires) des activités poursuivies</i>		-8 646	-9 987
<i>Dont Augmentation des dettes financières (hors concours bancaires) des activités cédées</i>		-180	-253
Incidence des variations de périmètre		0	-16
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-3 726	3 919
<i>Dont Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements des activités poursuivies</i>		-4 304	3 769
<i>Dont Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements des activités cédées</i>		578	150
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C)		700	-1 713
<i>Dont Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D) - activités poursuivies</i>		-2 111	-1 433
<i>Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D) - activités cédées</i>		2 811	-280
Trésorerie d'ouverture	8.12	-864	849
<i>Variation de trésorerie provenant des activités poursuivies</i>		-844	867
<i>Variation de trésorerie provenant des activités cédées</i>		-20	-18
Trésorerie de clôture	8.12	-164	-864
<i>dont Valeur mobilières de placement</i>		0	0
<i>dont Disponibilités</i>		240	184
<i>dont concours bancaires courants</i>		-404	-1 048

5. LE GROUPE MILLIMAGES

5.1. Présentation du groupe

Le siège social de la société est à l'adresse suivante :

88, rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS

Le Groupe MILLIMAGES a pour activité la production et la distribution de dessins animés, ainsi que le développement de programmes multimédia.

MILLIMAGES est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché Euronext Paris Compartiment C (Code ISIN FR0011451194 MIL).

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

5.2. Périmètre de consolidation

Société et forme	Siège social	Siren	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société-Mère : MILLIMAGES	88, rue de la folie Méricourt 75011 PARIS	382 954 279	100	
Sociétés françaises :				
AMUSE SARL	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	799 220 934	100	Intégration Globale
MILLIFIN SA	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	445 388 675	97,79	Intégration Globale
BAC MAJESTIC SA	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	413 577 743	78,4	Intégration Globale
BAC FILMS SA	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	337 527 378	78,4	Intégration Globale
BAC FILMS DISTRIBUTION SAS (jusqu'au 18 octobre 2013)	88 rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	499 589 760	78,4	Intégration Globale
Sociétés étrangères :				
MILLIMAGES UK Ltd (GB)	6 Broadstone Place LONDRES – GB	-	100	Intégration Globale
MILLIMAGES Inc (USA)	Los Angeles – USA	-	100	Intégration Globale

Les pourcentages de contrôle sont identiques aux pourcentages d'intérêts mentionnés dans le tableau ci-dessus, sauf pour la société BAC MAJESTIC dont le pourcentage de contrôle est désormais de 87,89%, en raison du passage des actions en droits de vote double.

6. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

6.1. Regroupement des actions de MILLIMAGES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2013 a décidé de réduire le capital social par réduction de la valeur nominale de l'action (passant ainsi de 0,10 euro à 0,04 euro). Le capital social a été ramené de 733 994,70 euros à 293 597,88 euros. Cette opération s'est faite par imputation du montant de la réduction du capital, soit 440 396,82 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau », dont le montant s'est trouvé en conséquence ramené de (2 117 594,18) euros à (1 677 197,36) euros.

Le report à nouveau, après réalisation de la réduction de capital, s'élevait donc à (1 677 197,36) euros. Cette somme du compte « Report à nouveau » débiteur a été imputée sur le compte « autres réserves », qui a ainsi été ramené de 1 938 007,71 euros à 260 810,35 euros.

Puis il a été décidé de procéder au regroupement d'actions composant le capital social de MILLIMAGES, de telle sorte que cinquante-sept (57) actions de 0,04 euro de valeur nominale chacune soient échangées contre une (1) action nouvelle de 2,28 euros de nominal.

6.2. Regroupement des actions de BAC MAJESTIC

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2013 a décidé de réduire le capital social de BAC MAJESTIC par réduction de la valeur nominale de l'action (passant ainsi de 1,12 euro à 0,10 euro). Le capital social a été ramené de 4 631 329,92 euros à 413 511,30 euros. Cette opération s'est faite par imputation du montant de la réduction du capital, soit 4 217 818,32 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau » des comptes sociaux de la société, dont le montant s'est trouvé en conséquence ramené de (4 250 379) euros à (32 560,68) euros.

Puis il a été décidé de procéder au regroupement d'actions composant le capital social de BAC MAJESTIC, de telle sorte que cinquante-trois (53) actions anciennes de 0,10 euro de valeur nominale chacune soient échangées contre une (1) action nouvelle de 5,30 euros de nominal.

6.3. Mise en location-gérance du fonds de commerce de BAC FILMS

Par un contrat de location-gérance en date du 1er janvier 2013, la société BAC FILMS a donné en location-gérance son fonds de commerce de distribution à la société-sœur BAC FILMS DISTRIBUTION, la société BAC FILMS conservant les droits sur son catalogue.

Par conséquent, les activités de distribution en salles des films de son catalogue ont été transférées à la société BAC FILMS DISTRIBUTION, ainsi que les contrats de travail des salariés concernés.

Les conventions intragroupe ont été révisées en conséquence, notamment la convention de distribution vidéo, VOD, ventes télévisuelles et internationales qui est devenue caduque. Ces activités sont désormais régies par les dispositions du contrat de location-gérance en date du 1er janvier 2013.

6.4. Nomination d'un Directeur Général de BAC FILMS DISTRIBUTION

Par décision de l'associée unique du 29 janvier 2013, Monsieur Mathieu ROBINET a été désigné Directeur Général, mandataire social, de la société BAC FILMS DISTRIBUTION.

6.5. Cession des actions de BAC FILMS DISTRIBUTION

Le 11 octobre 2013, le Conseil d'Administration de BAC MAJESTIC a autorisé son Président à conclure avec une société notamment contrôlée par Messieurs David GRUMBACH et Eric CHINCHON un protocole de cession de l'intégralité des actions de BAC FILMS DISTRIBUTION et des marques BAC, pour un montant total de 2,7 M€ payé en numéraire.

Ce protocole a été confirmé le 18 octobre 2013 par le Conseil d'Administration de BAC MAJESTIC, qui a autorisé son Président à conclure les actes définitifs. La société BAC FILMS DISTRIBUTION est donc sortie du Groupe Bac, à compter du 18 octobre 2013.

6.6. Lancement d'une offre publique sur les titres de BAC MAJESTIC

Suite à la cession par BAC MAJESTIC de son actif essentiel, MILLIMAGES, actionnaire majoritaire de BAC MAJESTIC doit lancer prochainement une offre publique sur les actions de BAC MAJESTIC. Le prix de l'offre publique sera fixé par un expert indépendant.

6.7. Activité Cinéma

Jusqu'à la cession de BAC FILMS DISTRIBUTION, BAC FILMS DISTRIBUTION avait sorti 6 films en salles « La Tête en l'Air », « L'Artiste et son Modèle », « Survivre », « Electrick Children », « Oggy et les Cafards » et « Northwest ».

BAC FILMS DISTRIBUTION avait également édité entre 25 et 30 titres en DVD et sur les plateformes de téléchargement numérique.

Ces activités ayant été cédées, le Groupe BAC MAJESTIC n'a plus d'activité opérationnelle à compter du 18 octobre 2013 et détient un catalogue de droits de plus de 200 films, dont l'exploitation est confiée en exclusivité à la société BAC FILMS DISTRIBUTION.

6.8. Activité animation

La période a été marquée par les livraisons de « 64 Rue du Zoo IV », et de la série « Mon Robot et Moi ».

Les productions de « Pipi Pupu and Rosemary III » (26x7' et 1x22'), « Mouk II » (42x11'), et « Corneil et Bernie II » (26x26'), se poursuivent. Parallèlement, plusieurs séries sont en cours de développement parmi lesquelles « Saturnin », « Step Brother », et « Pirata & Capitano ».

Enfin, la société continue le développement de l'activité d'édition et de productions d'applications pour Smartphones et tablettes tactiles. Sont déjà sorties les premières applications « Didou », et « Corneil et Bernie », d'autres applications sont en développement sur nos propriétés comme « 64 Rue du Zoo » et « Mouk ».

7. REFERENTIEL COMPTABLE

7.1. Déclaration de conformité et référentiel comptable applicable

Les comptes consolidés de Millimages ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 avril 2014.

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés de Bac Majestic au titre de l'exercice 2013 sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Ces normes sont disponibles sur le site Internet de l'Union Européenne à l'adresse :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les nouveaux textes obligatoirement applicables à compter du 1er janvier 2013 et concernant le Groupe sont les suivants :

- IAS 19 révisée « Avantages au personnel »
- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » ;
- les amendements à IFRS 7 « Information à fournir sur la compensation des actifs et passifs financiers » ;
- l'amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- les améliorations annuelles 2009-2011
- les amendements à IFRS 1 « Hyperinflation sévère et suppression de dates fixes » ;
- les amendements à IAS 12 « Impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- les amendements à IFRS 1 « Prêts gouvernementaux ».

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation des états financiers consolidés.

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union européenne au 31 décembre 2013, dont l'application n'est pas obligatoire, n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Elles concernent :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- les amendements consécutifs à IFRS 10, 11, 12 sur IAS 27 « Etats financiers individuels » et IAS 28 « Participations dans les entreprises associées et les coentreprises » ;
- les amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 « Entités d'investissement » ;
- les amendements de transition à IFRS 10, 11 et 12 ;
- les amendements à IAS 32 « Présentation - Compensation des actifs et passifs financiers » ;
- IFRIC 21 « Droits et Taxes » ;
- les amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- l'amendement à IAS 19 « Cotisations sociales de salariés ».

L'application de ces normes, amendements de normes et interprétations ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2013 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Elles sont les suivantes :

- les amendements à IAS 39 « Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers - Classification et évaluation des actifs et passifs financiers » ;
- les améliorations annuelles 2010-2012 et 2011-2013.

L'application de ces normes, amendements de normes et interprétations ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés.

7.2. Bases de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories éventuellement concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Conformément à IFRS 5, le résultat net d'impôt de la période, et de la période comparative de BAC FILMS DISTRIBUTION a été reclassé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». (Cf. Note 9.6)

La plus value de cession réalisée a été reclassée en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Les flux de trésorerie relatifs à BAC FILMS DISTRIBUTION ont été présentés sur une ligne spécifique d'activités non conservées dans le tableau des flux de trésorerie.

Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont :

- l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements et dépréciations éventuelles des « Films et droits audiovisuels, productions audiovisuelles », lesquelles dépendent principalement des conditions de marché liées à nos activités (TV, Vidéo, ...),
- l'exécution des tests de perte de valeur des goodwill (« impairment ») puisqu'ils sont fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses des taux de croissance et d'actualisation.

Continuité d'exploitation

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2014 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation. Ceux-ci tiennent compte :

- de l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés),
- de la réalisation des prévisionnels de ventes du catalogue en France et à l'international,
- de la cession de la société BAC FILMS DISTRIBUTION,
- du nouveau modèle économique de la société,
- du non remboursement des comptes courants des filiales à la société mère sauf en cas d'excédent de trésorerie disponible

En l'absence de ces financements et en cas de flux de trésorerie différents des prévisions de trésorerie attendues, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

7.3. Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MILLIMAGES et de ses filiales.

Filiales

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société-mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de MILLIMAGES et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

Les sociétés dans lesquelles MILLIMAGES exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles MILLIMAGES exerce directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité.

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

7.4. Méthode de conversion des éléments en devises

Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale.

Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés et dans l'Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

7.5. Regroupement d'entreprises

Regroupements d'entreprises à compter du 1er janvier 2009

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle exclusif :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle,
- les intérêts minoritaires sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition.

A cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

(i) la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, et

(ii) le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

En outre, les principes suivants s'appliquent aux regroupements d'entreprises :

- à compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté, dans la mesure du possible, à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.
- Tout ajustement éventuel du prix d'acquisition est comptabilisé à sa juste valeur dès la date d'acquisition, et tout ajustement ultérieur, survenant au-delà du délai d'affectation du prix d'acquisition, est comptabilisé en résultat,

Les coûts directs liés à l'acquisition sont constatés en charges de la période,

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, on comptabilise la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

En vertu du §28 d'IAS 27 révisée, le résultat global total est attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Regroupements d'entreprises avant le 1er janvier 2009

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, MILLIMAGES a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004.

IFRS 3, dans sa version publiée par l'IASB en mars 2004, retenait déjà la méthode de l'acquisition. Ses dispositions différaient cependant de celles de la norme révisée sur les principaux points suivants :

- les intérêts minoritaires étaient évalués sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise, et l'option d'évaluation à la juste valeur n'existait pas,
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition étaient comptabilisés dans le coût d'acquisition uniquement si leur occurrence était probable et que les montants pouvaient être évalués de façon fiable,
- les coûts directement liés à l'acquisition étaient comptabilisés dans le coût du regroupement,
- en cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, on comptabilisait la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis en écart d'acquisition.

Les intérêts minoritaires négatifs étaient quant eux pris en charge par la mère.

7.6. Goodwill

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux goodwill.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable des actifs regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme étant le plus petit regroupement d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendants. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres produits et charges opérationnelles ».

Les dépréciations relatives aux goodwill sont irréversibles.

Les goodwills relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés au poste « Participations mises en équivalence ».

7.7. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. Cette procédure d'impairment s'applique aux immobilisations incorporelles en exploitation comme aux immobilisations incorporelles en cours.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Programmes d'animation et audiovisuels

Les coûts de production des séries et films d'animation sont évalués à leur coût de revient qui comprend les charges directement attribuables, les charges financières supportées durant la période de production (conformément à l'IAS 23). Ainsi qu'une part des frais de structure.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs. Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en « immobilisations incorporelles ».

Les dépréciations des programmes d'animation sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable au 1er janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la livraison. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées si nécessaire compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes. Ce mode d'amortissement spécifique revient à réaliser chaque année un test d'impairment systématique pour toutes les immobilisations incorporelles.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement (en exploitation ou en en cours) résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Films et droits audiovisuels de cinéma

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film estimées sur une période de 7 ans, ou sur la durée contractuelle si celle-ci est inférieure à 7 ans.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel à la clôture des comptes. Ce mode d'amortissement spécifique revient à réaliser chaque année un test d'impairment systématique pour toutes les immobilisations incorporelles.

Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir la valeur nette de l'investissement, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance des recettes.

De même, une dépréciation des droits audiovisuels en cours peut être comptabilisée, s'il s'avère que ces films risquent de ne pas générer des recettes couvrant les frais engagés.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

Aucune valorisation du poste « films et droits audiovisuels » n'a été réalisée par un expert indépendant.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

7.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - Agencements et installations techniques | 5 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 3 à 10 ans |

La dotation aux amortissements est calculée selon le mode linéaire.

7.9. Participations mises en équivalence

Le poste "Participations mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées. En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence. La quote-part de résultat de la période attribuable à ces entités est présentée au compte de résultat sur la ligne « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur cette même ligne. Conformément à IAS 28 § 30, lorsque la quote-part de l'investisseur est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision, et un passif est comptabilisé, seulement dans la mesure où l'investisseur a encouru une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

7.10. Immobilisations financières

Cette catégorie inclut :

- Les titres de participation

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

- Les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de la première comptabilisation puis au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, elle est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement.

7.11. Stocks

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

7.12. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'entrée au bilan, puis au coût amorti déduction faite des dépréciations des montants considérés comme non recouvrables.

7.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses,
- des parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

7.14. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

7.15. Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2013.

7.16. Charges liées aux paiements en actions

Le Groupe peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et offrir à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black Scholes à la date d'attribution. La charge ainsi calculée est répartie linéairement entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Pour les plans d'attributions gratuites d'actions, la valeur est déterminée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution.

7.17. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des sociétés du groupe, la reconnaissance des impôts différés actifs a été limitée au montant des impôts différés passifs.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

7.18. Evaluation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale (déduction faite des coûts de transaction), puis au coût amorti.

7.19. Bilan : Distinction courant / non courant

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

(a) : on s'attend à ce qu'il soit réalisé, ou il est destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal de l'exploitation de l'entité ;

(b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;

(c) : On s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois après la date de clôture ; ou

(d) : il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.

- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- (a) : l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- (b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- (c) : il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture ; ou
- (d) : l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

En particulier, sont considérés comme actifs et passifs non courants les comptes relatifs aux sociétés mises en équivalence. Les provisions pour risques et charges sont considérées comme des passifs non-courants, sauf exception.

7.20. Secteurs opérationnels

L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition des principaux décideurs opérationnels. Après avoir identifié ses secteurs opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la direction générale, le groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8 qui est similaire à l'information sectorielle présentée au cours des exercices précédents. Les modes d'évaluation des données chiffrées par secteur opérationnel sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

En application de la norme IFRS 8, le groupe a déterminé deux segments opérationnels :

- Animation
- Cinéma

7.21. Chiffre d'affaires

Animation

- Chiffre d'Affaires du catalogue

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente. Les reversements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

- Chiffre d'Affaires des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine.

Exploitation des films

En 2013, le chiffre d'affaires provient essentiellement des subventions reçues sur l'exercice, des redevances issues de la location-gérance, des recettes directes perçues net des RNPP déductibles du chiffre d'affaire de Bac Films.

Les recettes de redevance issues de la location gérance du fonds de commerce de la société Bac Films et déclarées par le locataire-gérant, correspondent à un pourcentage des :

- recettes générées par l'exploitation des films aux salles de cinéma constatées sur la base des entrées en salles,

- ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises comptabilisées, après signature des contrats de cession, à partir de l'ouverture des droits,
- cessions de droits à l'étranger constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client,
- chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Le chiffre d'affaires direct correspond aux contrats conclus par la société avant l'entrée en vigueur de la location gérance (1er Janvier 2013) et effectifs sur la période.

En 2012, les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires étaient les suivantes :

- Les recettes générées par l'exploitation des films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles.
- Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées, après signature des contrats de cession, à partir de l'ouverture des droits.
- Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client
- Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avances au bilan au poste « Autres dettes ».

7.22. Soutien financier automatique du Centre National de Cinématographie

- Production et Distribution cinéma

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan « Subventions publiques différées ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution

- Animation

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs.

7.23. Subventions

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent. Pour ce qui concerne l'animation, elles sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs.

7.24. Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la livraison aux chaînes des programmes produits.

7.25. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

7.26. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions dilutive attribuées à la date de clôture.

8. ANALYSE DES POSTES DE BILAN

8.1. Immobilisations incorporelles

Valeur brutes

En K€	31/12/2012	Variation de périmètre	Aug	Transfert	Dim	31/12/2013
Droit au bail	45					45
Goodwill	2 915	-28				2 887
Animations en exploitation	113 035		63	3 679	-603	116 174
Animations en cours	4 407		6 177	-3 679	-100	6 805
Cinéma : Films en exploitation	116 368	-29	128	0	39 195	77 272
Cinéma : Films en projet	523	-280		0	243	0
Masters : en exploitation	0					0
Masters : en cours	0					0
Investissements Sofica MILLIFIN	4 588				-258	4 330
Autres immobilisations incorporelles	1 391		3			1 394
Total Général	243 272	-337	6 369	0	-64 897	194 407

Les principales autres augmentations concernent la production immobilisée de séries d'animation pour 6 177K€.

Les principales sorties concernent des films en fin de droit pour 53 725K€.

Amortissements et dépréciations

En K€	31/12/2012	Variation de périmètre	Aug.	Trans-fert	Dim	31/12/2013
Droit au bail	45					45
Goodwill	145		2 742			2 887
Animations en exploitation	100 120		5 525			105 645
Animations en cours	291					291
Cinéma : Films en exploitation	113 786		1 455	1	39073	76168
Cinéma : Films en projet	6	-6				0
Masters : en exploitation	-					0
Masters : en cours	-					0
Investissements Sofica MILLIFIN	4 588				-258	4 330
Autres immobilisations incorporelles	1 238		64		-4	1 298
Total Général	220 219	-6	9 786	1	-53 836	176 164

Valeurs nettes

En K€	31/12/12 Net	31/12/13 Net
Droit au bail		
Goodwill	2 770	
Animations en exploitation	12 915	10 529
Animations en cours	4 116	6 514
Cinéma : Films en exploitation	2 582	1 074
Cinéma : Films en projet	517	30
Masters : en exploitation		
Masters : en cours		
Investissements Sofica MILLIFIN		
Autres immobilisations incorporelles	153	96
Total Général	23 053	18 243

8.2. Détail des goodwills

En K€	31/12/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Bac Majestic	2742		-2742	0
Bac Films Distribution	28		-28	0
TOTAL GENERAL	2 770		-2 770	0

Les goodwills sont calculés par différence entre le prix payé par le groupe et la quote-part du groupe dans la juste-valeur des actifs nets identifiables acquis. Les calculs permettant les tests de valorisation

des goodwill s'appuient sur des prévisions à horizon 2020, incluant les données de budget 2014 et une actualisation de l'ensemble des flux à un taux de 11%.

Pertes de valeur sur actifs incorporels

Compte tenu du nouveau business modèle du Groupe et de la cession de Bac Films Distribution et des marques Bac, le groupe a décidé de procéder à l'évaluation du goodwill affectée à l'UGT Bac Majestic.

Au 31 décembre 2013, la valeur brute de cet actif est de 2,9 millions d'euros. Le test de valeur réalisé s'est appuyé sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisée pour Bac films et sur le prix de cession de Bac Films distribution.

A la suite de ce test, le Groupe a déprécié le goodwill de l'UGT pour un montant de 2,9 millions d'euros.

Sur l'exercice précédent, les goodwill se décomposaient comme suit :

En K€	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Bac Majestic	2742			2742
Bac Films Distribution	28			28
Amuse Films	0	1501	1501	0
TOTAL GENERAL	2 770	1 501	1 501	2 770

8.3. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

En K€	31/12/2012	Variation de périmètre		31/12/2013
		+	-	
Autres immobilisations corporelles	1 463	-2	8	1 469
TOTAL GENERAL	1 463	-2	8	1 469

Amortissements et dépréciations

En K€	31/12/2012	Variation de périmètre		31/12/2013
		+	-	
Autres immobilisations corporelles	1 325	-1	43	1 367
TOTAL GENERAL	1 325	-1	43	1 367

Valeurs nettes

En K€	31/12/2012		31/12/2013	
	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres immobilisations corporelles	138	1 469	1 367	102
TOTAL GENERAL	138	1 469	1 367	102

Toutes les immobilisations sont situées en France.

8.4. Participations dans des entreprises associées

Néant

8.5. Actifs financiers

En K€	31/12/2012	Variation de périmètre	+	Variation Périmètre	-	31/12/2013
Valeur brute						
Titres non consolidés	144		10			154
Dépôts & cautionnements	974				-129	845
Divers	27				-1	26
Valeur Brute	1 145	0	10	0	-130	1 025
Dépréciations			-100			-100
Valeur Nette	1 145		-90		-130	925

8.6. Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2013, les répartitions des créances clients et autres créances sont les suivantes :

Montants en K€	Actifs courants	Dépréciation Actifs Courants	Total Actifs Courants	Actifs non courants	Dépréciations Actifs non courants	Total Actifs non courants	Montant Net 31/12/13	Montant Net 31/12/12
Créances Clients	4 512	0	4 512	2 832	-2 832	0	4 512	7 711
Autres Créances ⁽¹⁾	8 679		8 679	504	-338	166	8 845	14 268
Total Général	13 191	0	13 191	3 336	-3 170	166	13 367	21 979
(1) Dont : Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux *	4 320		4 320			0	4 320	6 708
RRR à recevoir sur acquisition Films	34		34			0	34	106
Avances et acomptes versés sur cdes	276		276			0	276	251
Comptes courants	5		5	504	-338	166	171	226
Créances diverses	269		269			0	269	173
Comptes sur Divers								
Fonds de soutien	-		0			0	0	162
Charges constatées d'avance	71		71			0	71	453
Parts Antennes à recevoir	1 976		1 976			0	1 976	3 529
Parts de coproduction à recevoir	544		544			0	544	1 203
Subvention à recevoir	1 184		1 184			0	1 184	1 459

* dont 4 225 k€ de TVA déductible

Les créances clients dont l'échéance est supérieure à 1 an correspondent à des créances provisionnées en totalité. Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans. Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

Nos systèmes d'information ne nous permettent pas, ainsi que le recommande IFRS 7, de présenter cet échéancier avec des bornes plus courtes.

8.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	31/12/2013	31/12/2012
SICAV Monétaires	0	0
Disponibilités	240	184
Total	240	184

8.8. Capital social de MILLIMAGES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2013 a décidé de réduire le capital social par réduction de la valeur nominale de l'action (passant ainsi de 0,10 euro à 0,04 euro). Le capital social a été ramené de 733 994,70 euros à 293 597,88 euros. Cette opération s'est faite par imputation du montant de la réduction du capital, soit 440 396,82 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau », dont le montant s'est trouvé en conséquence ramené de (2 117 594,18) euros à (1 677 197,36) euros.

Le report à nouveau, après réalisation de la réduction de capital, s'élevait donc à (1 677 197,36) euros. Cette somme du compte « Report à nouveau » débiteur a été imputée sur le compte « autres réserves », qui a ainsi été ramené de 1 938 007,71 euros à 260 810,35 euros.

Puis il a été décidé de procéder au regroupement d'actions composant le capital social de la Société, de telle sorte que cinquante-sept (57) actions de 0,04 euro de valeur nominale chacune soient échangées contre une (1) action nouvelle de 2,28 euros de nominal.

Au 31 décembre 2013, Millimages ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

Comme détaillé dans la note 10, il n'existe aucun titre donnant accès au capital.

8.9. Provisions (dont avantages du personnel)

En K€	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2013
Engagements de retraite	54	-4	21	50		21
Provisions pour risques	1 984		120	145	963	996
Total Général	2037	-4	141	195	963	1017

La reprise non utilisée concerne un contentieux gagné par une société du groupe Bac Films sur l'exercice.

La dotation concerne un risque prud'homal.

Les variations des provisions de l'exercice précédent étaient les suivantes :

En K€	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/2012
Engagements de retraite	45	0	51	0	42	54
Provisions pour situation nette négative des titres mis en équivalence	715	-715	0	0	0	0
Provisions pour risques	1 790	704	198	579	129	1 984
Total Général	2 550	-11	249	579	171	2 037

8.10. Dettes financières

En K€	31/12/2012	Variation de périmètre	+	-	31/12/2013
Emprunts bancaires	8 255		4 309	7 812	4 753
Emprunts et dettes financières diverses	0		34		34
Lignes de Dailly & Factors	1 145	-151		835	160
Concours bancaires courants	1 049	-44		601	404
Total Général	10 449	-194	4 343	9 247	5 350

Sur l'exercice précédent :

En K€	31/12/2011	+	Variation de Périmètre	-	31/12/2012
Emprunts bancaires	5 076	10 971	938	8 730	8 255
Emprunts et dettes financières diverses	0				
Lignes de Dailly & Factors	673	1 982		1 510	1 145
Concours bancaires courants	41	1 008			1 049
Total Général	5 790	13 961	938	10 240	10 449

Les taux et conditions sont détaillés dans la note 15 « Risques de liquidité ». Les garanties consenties au titre de ces dettes sont détaillées dans la note 13 ci-après.

8.11. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En K€	Passifs Courants	Passifs non Courants	Total 2012	Passifs Courants	Passifs non Courants	Total 2013
Avances et acomptes reçus	4		4	35		35
Emprunts & Dettes conditionnées	116	4 660	4 776	56	4 925	4 981
Dettes d'exploitation	10 764	58	10 822	6 376	1	6 377
Parts co-pro et Pré-achat	596		596	164		164
Dettes fiscales et sociales (1)	7 209		7 209	5 625		5 625
Dettes sur immobilisations	8 531		8 531	8 079		8 079
Autres dettes	1 006	25	1 030	1 058	13	1 071
Comptes de régularisation (2)	5 983	2 217	8 200	4 118	2 471	6 589
Total Général	34 211	6 960	41 170	25 512	7 410	32 921

(1) dont 4 659k€ de TVA collectée

(2) Cette ligne est constituée essentiellement de PCA

Nos systèmes d'information ne nous permettent pas, ainsi que le recommande IFRS 7, de présenter cet échéancier avec des bornes plus courtes.

8.12. Variation des flux de trésorerie

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante :

Montants en K€	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	240	184	889
Concours bancaires courants	-404	-1 049	-41
Total	-164	-865	848

9. ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET SECTEURS OPERATIONNELS

En application de la norme IFRS 8, et comme indiqué au paragraphe 7.20, le groupe a déterminé deux segments opérationnels :

- Animation
- Cinéma

9.1. Chiffre d'affaires, production immobilisée et charges externes

Chiffres d'affaires en K€	2013	2012
Animation	6 279	8 245
Cinéma	1 687	6 274
Total Chiffre d'affaires	7 966	14 519

Production immobilisée en K€	2013	2012
Animation	6 179	6 874
Cinéma	1	0
Total Production immobilisée	6 180	6 874

Charges externes en K€	2013	2012
Animation	6 179	4 289
Cinéma	639	5 229
Total Charges externes	4 292	9 518

9.2. Résultat Opérationnel courant

En K€	2013	2012
Résultat activité Cinéma	-202	-1 661
Résultat activité Animation	1076	785
Total	874	-876

9.3. Autres produits et charges opérationnelles

En K€	2013	2012
Plus ou moins-values de cessions et sorties d'immobilisations	-309	-182
Caution Co-producteur	0	-560
Dépréciation du goodwill	-2 742	-1 502
TOTAL	-3 051	-2 244

9.4. Amortissements, dépréciations et provisions (Dotations – Reprises)

En K€	Immobilisations	Clients Stocks	Provisions Risques et charges	TOTAL 2013	TOTAL 2012
Dotations	7 122	480	141	7 743	10 717
Reprises	-6	-18	-1 395	-1 419	-280
IMPACT NET	7 116	462	-1 254	6 325	10 437

9.5. Coût de l'endettement financier net

En K€	2013	2012
Produits sur endettement financier		
Intérêts	18	149
Divers		-6
Total	18	144
Charges sur endettement financier		
Intérêts des emprunts et Dailly	271	548
Pertes de change		
Divers	27	31
Intérêts sur C/C	34	
Total	332	579
Coût de l'endettement financier net	-314	-435

La contribution des activités Animation au coût de l'endettement financier net à fin 2013 s'élève à 300 K€.

La contribution des activités Cinéma au coût de l'endettement financier net à fin 2013 s'élève à 14 K€.

9.6. Détail du résultat net d'impôt des activités cédées

En K€	31.12.13	31.12.12
Chiffre d'affaires et Subventions	4 210	854
Autres produits de l'activité	592	199
Production immobilisée et stockée	1 370	0
Achats et charges externes	-4 174	-1 067
Charges de personnel	4	-583
Impôts, taxes et versements assimilés	-788	-33
Amortissements et provisions nets	-1 122	16
Résultat opérationnel courant	93	-614
Autres produits et charges opérationnels	0	0
Résultat opérationnel	93	-615
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1	0
Coût de l'endettement financier brut	-11	-5
Coût de l'endettement financier net	-9	-5
Autres produits et charges financiers		-3
Résultat net des activités de BAC FILMS DISTRIBUTION au 18/10/2013	84	-623

Résultat net des activités cédées BAC FILMS DISTRIBUTION	84
Charge d'impôt sur le résultat associé	0
Résultat de cession des titres BAC FILMS DISTRIBUTION	3 358
Total résultat net des activités cédées	3 442

10. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

10.1. Effectif

L'effectif permanent moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Effectif	2013	2012
MILLIMAGES	19	15
BAC FILMS	1	7
BAC MAJESTIC	0	0
BAC FILMS DISTRIBUTION (jusqu'au 18 octobre 2013)	16	10
MILLIMAGES UK	0	0
Total	36	32

10.2. Plan d'options de souscription d'actions

Il n'existe plus de bons exerçables au sein de la société.

10.3. Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'a été mis en place par la société.

10.4. Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Néant.

11. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2013

Néant.

12. IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS

Afin de bénéficier de la déductibilité fiscale des amortissements pratiqués sur les productions, les sociétés du groupe comptabilisent en amortissements dérogatoires la différence constatée entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique pratiqué dans les comptes consolidés. Elles dégagent ainsi des passifs d'impôts différés.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire des entités du Groupe, les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits reportables ne sont reconnus qu'à hauteur des passifs d'impôt différé dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettrait d'imputer les différences temporelles, est considérée comme peu probable.

- La preuve d'impôt s'explique ainsi :

En K€	2013	2012
Résultat consolidé avant impôt	-69	-3 690
Résultat des minoritaires	-485	-522
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	58
Résultat comptable avant impôt	416	-4 154
Taux d'impôt théorique (%)	33,33%	33,33%
Impôt théorique	139	-1 385
Déficits non activés (1)	-139	1 649
Différences permanentes	0	-265
Divers	0	0
Impôt observé	0	0
Société dont le résultat est non fiscalisé (1) : Déficit non activés par prudence		
PALIER BAC MAJESTIC	2 247	-2 417
MILLIMAGES SA	-1 900	-2 620
MILLIFIN	63	17
MILLIMAGES UK	6	72
TOTAL Base IS	416	-4 948
<i>Impôts différés actifs correspondants (33,33%)</i>	<i>-139</i>	<i>1 649</i>

- Détail de la charge d'impôt :

En K€	2013	2012
Impôts sur les bénéfices	0	0
Impôts différés actifs et passifs (nets)	0	0
Total	0	0

Le montant global des Impôt différés passifs théoriques non comptabilisés relatifs aux amortissements dérogatoires s'élève à 1,8M€.

Le montant global des impôts différés actifs théoriques non comptabilisés relatifs aux déficits fiscaux reportables des sociétés du groupe s'élève à 25,6 M€.

13. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

13.1. Passifs éventuels

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2013, et 31 décembre 2012 :

Montant en K€	31/12/2013	31/12/2012
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	41
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	4 716	9 228
Engagements en faveur de filiales non détenues à 100%	480	
Avals, cautions et garanties données	1 099	1 165
Autres engagements donnés	1 503	1 312
Total	7 798	11 746

Dans la production, les nantissements concernent différents crédits de production dont les conditions et les dates d'échéances diffèrent selon les crédits. Les nantissements sont usuels dans l'activité du Groupe et leurs dates d'échéance diffèrent selon la nature du contrat sous-jacent.

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par le nantissement des produits à revenir générés par l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Les avals, caution et garanties données correspondent pour 800K€ à l'autorisation de découvert de 800 000 €, accordée par Bac Majestic à Bac Films Distribution. Cette garantie a été annulée en date du 14 avril 2014.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe MILLIMAGES.

13.2. Actifs éventuels

Le fond de soutien acquis mais non réinvesti s'élève à 31 K€ au 31 décembre 2013.

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions et soldes entre parties liées avec d'autres entités d'un groupe sont mentionnés dans les états financiers de l'entité. Les transactions et soldes entre parties liées intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés du groupe.

14.1. Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération versée au cours de l'exercice 2013 aux administrateurs de MILLIMAGES se décompose comme suit :

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Avantages à court terme	235	287
Avantages postérieurs à l'emploi	-10	7
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiements en actions	0	0
Total	226	294

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire mais uniquement des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

En 2013, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

14.2. Autres opérations avec les parties liées

Les parties liées de MILLIMAGES sont les dirigeants (Jonathan PEEL, John REYNOLDS, la famille LENER, la société KMM, holding familiale, et la SCI BOIS BAN, propriétaire des locaux occupés par une partie du groupe).

Par ailleurs, KMM consent des prêts à la société MILLIMAGES.

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par MILLIMAGES sont détaillées ci-dessous :

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Actifs		
Comptes débiteurs	0	0
Passifs		
Comptes créditeurs	-1 373	-1 292
Compte de résultat		
Produits d'exploitation	0	0
Produits financiers	0	0
Charges d'exploitation	-350	-534
Charges financières	0	0

15. INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE

15.1. Risque de liquidité

Le risque de liquidité auquel est soumis la Société est inhérent à l'activité de production et de distribution d'œuvres cinématographiques. En effet, plusieurs mois séparent généralement les investissements requis par la production et la promotion d'un film d'une part et l'encaissement des recettes d'exploitation d'autre part. Ce décalage temporel peut rendre nécessaire le recours à des financements auprès d'établissements de crédit. Bien que la Société s'efforce de limiter son exposition financière le plus en amont possible par une politique de prévente des droits de distribution (en France et à l'international) et des droits de diffusion télévisuelle des films qu'elle produit, la Société ne

peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de mettre en œuvre une telle politique, ni qu'elle l'exonèrera de tout risque de liquidité.

Secteur Animation

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 500 K€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. En date du 29 avril 2013, la Société a un encours de ligne Dailly de 238 K€.

Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit d'un encours de 134 K€, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Si les cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

Secteur Cinéma

En matière de distribution, le risque de liquidité existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les trois premières années d'exploitation (exploitation de salles, en vidéo et première exploitation télévisuelle).

Une grande partie de cette dette est auto liquidative (à savoir assise sur la mobilisation de créances nées), à l'exception :

- d'un crédit de trésorerie revolving
- découverts bancaires,

Aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (de type « *covenants* »).

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

Les Société disposent de lignes Dailly auprès des banques à hauteur total de 300K€. Ces lignes étaient utilisées à hauteur de 0,1 M€ au 31 décembre 2013 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant.

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

Echéancier consolidé des dettes financières

Au 31 décembre 2013, le groupe MILLIMAGES dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ -	31/12/2013	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	4 753	1 850	2 903	
Emprunts et dettes financières diverses	34	34		

Lignes de Dailly & Factors	160	160	
Concours bancaires courants	404	404	
Total	5 350	2 448	2 903

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2013 :

En K€ -	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	1 850	250		1600	
Emprunts et dettes financières diverses	34	34			
Lignes de Dailly & Factors	160	160			
Concours bancaires courants	404	404			
Total	2 448	848		1 600	

Au 31 décembre 2012, le groupe MILLIMAGES dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

En K€ -	31/12/2012	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	8 255	4 114	4 141	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	0
Lignes de Dailly & Factors	1 145	1 145	0	0
Concours bancaires courants	1 049	1 049	0	0
Total	10 449	6 308	4 141	0

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des emprunts dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2012 :

En K€ -	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	4 114	1 341	359	0	2 414
Emprunts et dettes financières diverses	0				
Lignes de Dailly & Factors	1 145	1 145	0	0	0
Concours bancaires courants	1 049	1 049	0	0	0
Total	6 308	3 535	359	0	2 414

15.2. Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Une société (non établissement de crédit) encourt un risque de taux dès lors qu'elle est endettée et/ou qu'elle détient des actifs financiers, sachant qu'elle peut y ajouter des opérations sur instruments de hors bilan portant sur les taux d'intérêt.

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, MILLIMAGES est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Le risque de taux d'intérêt du Groupe est essentiellement lié à l'utilisation des lignes de crédit à taux variable.

Les emprunts sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer la production et/ou l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Précisons que les dettes financières ne font pas l'objet d'une couverture de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2013 est le suivant :

31/12/2013 En K€	Actifs financiers*		Passifs financiers**		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	(a)		(b)		(c) = (a) - (b)		(d)		(e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	1165	0	598	1 850	567	-1 850			567	-1 850
De 1 à 5 ans				2 903		-2 903				-2 903
Plus de 5 ans										
Total	1165	0	598	4 753	567	-4 753			567	-4 753

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2013	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	-48	-6 010
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	48	-5 915

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de (6 010) K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de (5 915) K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2012 est le suivant :

31/12/2012 En K€	Actifs financiers*		Passifs financiers**		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	(a)		(b)		(c) = (a) - (b)		(d)		(e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	551	0	2 194	4 113	-1 643	-4 113	0	0	-1 643	-4 113
De 1 à 5 ans				4 142		-4 142	0	0		-4 142
Plus de 5 ans							0	0		
Total	551	0	2 194	8 255	-1 643	-8 255	0	0	-1 643	-8 255

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

La sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers est présentée dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2012	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts*
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	83	-6 596
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	-83	-6 762

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de (6 596) K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de (6 762) K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

15.3. Risque de change

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2013 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars	K GBP
Actifs	632	16
Passifs	235	193
Position nette avant gestion en devises	396	-178
Position hors bilan		
Position nette après gestion en devises	396	-178
Taux de conversion 1 euros =	1,3766	0,83478
Position nette après gestion en euros	288	-213
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	2	-3

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2013 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	2,88	-2,88	-5 959	-5 965
GBP	2,1	-2,1	-5 960	-5 964
Total	4,98	-4,98	-5 957	-5 967

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de - 5 957K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de - 5 967K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2012 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars	K GBP
Actifs	3 678	1 128
Passifs	4 505	603
Position nette avant gestion en devises	-826	524
Position hors bilan		

Position nette après gestion en devises	-826	524
Taux de conversion 1 euros =	1,32148	0,84772
Position nette après gestion en euros	-625	619
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	-5	7

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2012 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	6,25	-6,25	-5 437	-5 425
GBP	6,19	-6,19	-5 437	-5 425
Total	12,44	-12,44	-5 443	-5 419

* Le montant des capitaux propres part du groupe avant impôts aurait été de - 5 443K€ en cas d'une variation de +1% des taux d'intérêts ; et de - 5 419K€ en cas d'une baisse de -1% des taux d'intérêts.

15.4. Risque juridique

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

15.5. Risque sur actions

Au 31 décembre 2013, MILLIMAGES ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. Le Groupe estime donc ne pas être exposé à un risque sur actions.

Au 31 décembre 2013, le Groupe ne détient aucune action propre.



KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



11, rue La Fayette
75009 Paris
France

Millimages S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013
Millimages S.A.
88, rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
Ce rapport contient 25 pages



KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



11, rue La Fayette
75009 Paris
France

Millimages S.A.

Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris
Capital social : € 293 597,88

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Millimages S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La société n'a pas été en mesure de nous fournir une analyse des comptes de TVA déductible et de TVA collectée.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3.2.3 « Continuité d'exploitation » de l'annexe.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué ci-dessus dans la première partie de ce rapport, la note 3.2.3 « Continuité d'exploitation » de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- La note 3.2.4 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux programmes d'animation en particulier celles portant sur les modalités d'amortissement et de dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités d'amortissement et de dépréciation de ces immobilisations incorporelles et nous avons vérifié que les notes 3.2.4 et 3.3.1 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.
- La note 3.2.6 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations, en particulier, les critères pouvant conduire votre société à constater une dépréciation. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation, et nous avons vérifié que les notes 3.2.6 et 3.3.3 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

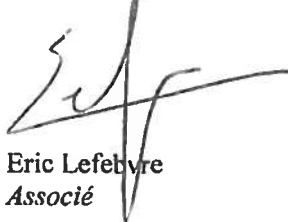
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 7 mai 2014

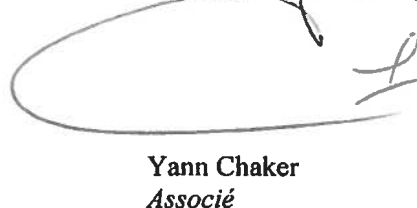
KPMG Audit IS



Eric Lefebvre
Associé

Paris, le 7 mai 2014

Ciné Contrôle International



Yann Chaker
Associé

ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2013

SOMMAIRE

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2013	4
2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013	6
3. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2013	8
3.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
3.1.1. Regroupement des actions de MILLIMAGES	8
3.1.2. Activité.....	8
3.2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
3.2.1. Application des principes généraux.....	8
3.2.2. Utilisation d'estimations	8
3.2.3. Continuité d'exploitation	8
3.2.4. Immobilisations incorporelles	9
3.2.5. Immobilisations corporelles	9
3.2.6. Immobilisations financières	10
3.2.7. Stocks.....	10
3.2.8. Créances clients et comptes rattachés.....	10
3.2.9. Valeurs mobilières de placement	10
3.2.10. Provisions pour risques et charges	10
3.2.11. Opérations en devises.....	10
3.2.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	10
3.2.13. Indemnités de départ en retraite.....	11
3.3. NOTES SUR LES COMPTES	11
3.3.1. Immobilisations incorporelles	11
3.3.2. Immobilisations corporelles	12
3.3.3. Immobilisations financières	13
3.3.4. Parties liées.....	13
3.3.5. Tableau de variation des capitaux propres et composition du capital social	14
3.3.6. Provisions pour risques et charges	15
3.3.7. Emprunts et dettes financières	15
3.3.8. Emprunts et dettes financières divers	16
3.3.9. Détail de l'actif circulant.....	16
3.3.10. Détail des passifs courants.....	16
3.3.11. Détail des charges à payer et produits à recevoir	17
3.3.12. Rémunérations en actions.....	17
3.3.14. Production immobilisée	17
3.3.15. Autres achats et charges externes	17
3.3.16. Autres charges	18
3.3.17. Effectif	18
3.3.18. Résultat financier.....	18
3.3.19. Résultat exceptionnel	18
3.3.20. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	19

3.3.21.	Accroissement et allègement de la dette future d'impôts	19
3.3.22.	Résultat par action	19
3.3.23.	Engagements financiers.....	19
3.4.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE	21
3.5.	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	21
3.6.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	21

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF – Rubriques en €	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2013	31/12/2012
IMMOBILISAT. INCORPORELLES				
Frais d'établissement	649	649	-	
Concessions, brevets, droits similaires	116 691 048	106 156 713	10 534 335	12 911 351
Fonds commercial	45 735	45 735	-	-
Autres immobilisations incorporelles	6 808 952	291 106	6 517 846	4 117 870
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériels, outillage	46 346	46 346	- 0	898
Autres immobilisations corporelles	1 209 157	1 118 982	90 175	125 034
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation	12 934 250	11 803 869	1 130 381	1 287 810
Autres titres immobilisés	755 000		755 000	755 000
Prêts	25 159		25 159	25 159
Autres immobilisations financières	95 447		95 447	95 379
ACTIF IMMOBILISE	138 611 743	119 463 401	19 148 342	19 318 502
STOCKS ET EN-COURS				
Marchandises	169 669		169 669	164 120
Avances, acomptes versés/commandes	215 383		215 383	214 183
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	5 102 733	1 635 906	3 466 827	5 980 556
Autres créances	8 422 698	2 051 460	6 371 238	12 595 206
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	123		123	123
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	67 173		67 173	141 976
ACTIF CIRCULANT	13 977 780	3 687 366	10 290 414	19 096 164
Ecarts de conversion actif	16 308		16 308	62 741
TOTAL GENERAL	152 605 830	123 150 766	29 455 064	38 477 408

PASSIF – Rubriques en €	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	293 598	733 995
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 444 005	1 444 005
Réserve légale	30 000	30 000
Autres réserves	260 810	1 938 008
Report à nouveau	- 3 541 559	- 2 117 594
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 454 073	- 3 541 559
Subventions d'investissements	2 902 011	2 875 820
Provisions réglementées	4 331 528	4 420 988
Capitaux propres	5 266 321	5 783 663
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées	2 404 296	2 254 296
Autres fonds propres	2 404 296	2 254 296
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	400 346	1 134 610
Provisions pour charges	21 247	41 898
Provisions pour risques et charges	421 593	1 176 508
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 065 902	8 612 487
Emprunts, dettes fin. divers (dont emprunts Participatifs)	2 862 471	2 852 161
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 909	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 473 978	8 149 086
Dettes fiscales et sociales	3 454 055	3 571 653
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500 000	630 000
Autres dettes	984 622	1 182 091
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 981 564	4 182 775
Total des dettes	21 328 501	29 180 253
Ecarts de conversion passif	34 354	82 688
TOTAL GENERAL	29 455 064	38 477 408

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

Compte de résultat - rubriques en €	31/12/2013	31/12/2012
Ventes de marchandises		7 208
Production vendue – Biens & services	5 573 232	7 658 042
Chiffre d'affaires net	5 573 232	7 665 250
Production stockée	-57 125	31 806
Production immobilisée	6 178 724	6 596 816
Subventions d'exploitation	1 144 192	1 982 364
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	718 773	197 874
Autres produits	287 688	734 426
Produits d'exploitation	13 845 485	17 208 536
Achats matières premières, autres approvisionnements	13 918	7 474
Variation de stock	1 326	
Autres achats et charges externes	3 052 288	5 047 043
Impôts, taxes et versements assimilés	214 335	158 256
Salaires et traitements	1 919 909	1 521 291
Charges sociales	1 007 684	824 005
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 571 244	6 473 275
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		45 735
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	36 329	66 742
Pour risques et charges : dotations aux provisions	21 247	41 898
Autres charges	468 812	2 232 690
Charges d'exploitation	12 307 092	16 418 409
Résultat d'exploitation	1 538 393	790 127
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	64 558	138 626
Reprises sur provisions et transferts de charges	62 741	100 116
Différences positives de change	38 682	205 360
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	165 981	444 101
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 372 065	1 578 917
Intérêts et charges assimilées	319 058	1 031 660
Mali de fusion		2 620 458
Différences négatives de change	139 324	236 527
Charges financières	1 830 447	5 467 562
Résultat financier	-1 664 466	-5 023 460

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-126 073	-4 233 333
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	392	13 623
Produits exceptionnels sur opérations en capital	100 531	152 156
Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges	1 547 624	3 918 597
Produits exceptionnels	1 648 546	4 084 376
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	385 723	100 245
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	132 659	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 458 164	3 292 357
Charges exceptionnelles	1 976 546	3 392 602
Résultat exceptionnel	-328 000	691 774
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT NET	-454 073	-3 541 559

3. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2013

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Il est comparé aux comptes arrêtés au 31 décembre 2012 (12 mois).

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

3.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

3.1.1. Regroupement des actions de MILLIMAGES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2013 de MILLIMAGES a décidé de réduire le capital social par réduction de la valeur nominale de l'action (passant ainsi de 0,10 euro à 0,04 euro). Le capital social a été ramené de 733 994,70 euros à 293 597,88 euros. Cette opération s'est faite par imputation du montant de la réduction du capital, soit 440 396,82 euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau » des comptes sociaux de la société, dont le montant s'est trouvé en conséquence ramené de (2 117 594,18) euros à (1 677 197,36) euros.

Le report à nouveau, après réalisation de la réduction de capital, s'élevait donc à (1 677 197,36) euros. Cette somme du compte « Report à nouveau » débiteur a été imputée sur le compte « autres réserves », qui a ainsi été ramené de 1 938 007,71 euros à 260 810,35 euros.

Puis il a été décidé de procéder au regroupement d'actions composant le capital social de MILLIMAGES, de telle sorte que cinquante sept (57) actions de 0,04 euro de valeur nominale chacune soient échangées contre une (1) action nouvelle de 2,28 euros de nominal.

3.1.2. Activité

La période a été marquée par les livraisons de « 64 Rue du Zoo IV », et de la série « Mon Robot et Moi ».

Les productions de « Pipi Pupu and Rosemary III » (26x7' et 1x22'), « Mouk II » (42x11'), et « Corneil et Bernie II » (26x26'), se poursuivent. Parallèlement, plusieurs séries sont en cours de développement parmi lesquelles « Saturnin », « Step Brother », et « Pirata & Capitano ».

Enfin, la société continue le développement de l'activité d'édition et de productions d'applications pour Smartphones et tablettes tactiles. Sont déjà sorties les premières applications « Didou », et « Corneil et Bernie », d'autres applications sont en développement sur nos propriétés comme « 64 Rue du Zoo » et « Mouk ».

3.2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.2.1. Application des principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément au CRC 99-03 et selon les principes suivants : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

3.2.2. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

3.2.3. Continuité d'exploitation

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2014 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose notamment sur l'obtention des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés) ainsi que sur la réalisation des prévisionnels de ventes du catalogue en France et à l'international.

En l'absence de ces financements, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

3.2.4. Immobilisations incorporelles

Programmes d'animation et audiovisuels

Les coûts de production des programmes d'animation sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient est calculé à partir des charges directement attribuables. Les charges financières supportées durant la période de production sont incorporées au coût de revient de l'actif et font l'objet d'un retraitement fiscal sur la déductibilité des dites charges.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Prêt à Diffuser » remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté en immobilisation au poste « films et droits audiovisuels » à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs (au prorata du nombre d'épisodes livrés pour les séries, et en totalité pour les films). Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en « immobilisations incorporelles ».

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales. Celles-ci comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes prévisionnelles sur une durée de 10 ans à compter de la date de mise en production. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des programmes, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Par ailleurs la société comptabilise un amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice de chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée en provision réglementée au bilan (amortissements dérogatoires) et en charge ou produit exceptionnels au compte de résultat.

Productions en cours

Les productions en cours représentent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire les programmes d'animation, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement attribuable aux productions.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquis qui sont amortis sur leur durée de vie estimée, entre 3 et 5 ans.

3.2.5. Immobilisations corporelles

Les installations techniques et autres Immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, les durées de vie retenues sont :

- installations techniques	:	5 ans
- agencements divers	:	10 ans
- matériel de transport	:	4 à 5 ans
- matériel de bureau	:	4 à 5 ans
- mobilier de bureau	:	5 à 10 ans

3.2.6. Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à sa valeur d'utilité. Celle-ci est appréciée sur la base d'une approche multi-critères prenant en compte la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, les perspectives d'avenir et de rentabilité et la valeur de marché des actifs détenus par la société.

3.2.7. Stocks

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

3.2.8. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque sur la base d'une analyse au cas par cas, une créance présente une probabilité de non recouvrement.

3.2.9. Valeurs mobilières de placement

Ce poste est uniquement composé de parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Elles sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à ce prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

3.2.10. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée:

- s'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînerait une sortie de ressources certaine ou probable à la date d'arrêté des comptes,
- si une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

3.2.11. Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

3.2.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Animation

Chiffre d'affaires du catalogue

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente.

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Les reversements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

Chiffre d'Affaires des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine. Les apports des Sofica sont assimilés à des ventes de droits.

Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Le produit de la collecte de la taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision et par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

Les subventions accordées par le CNC sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs, et à compter de la date de première exploitation en salles pour les œuvres cinématographiques.

Autres subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs pour les séries, et à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

3.2.13. Indemnités de départ en retraite

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de la société vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de rattachement de la société. Il est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse d'âge de départ à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2013.

3.3. NOTES SUR LES COMPTES

3.3.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles a évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Acquisition	Sorties d'immo : Cessions – Abandons – Co Production	Production	Productions finies	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649					649
Fonds commercial	45 735					45 735
Productions finies	113 036 017	63 538	-599 781		3 678 748	116 178 523
Productions en cours	4 408 976		-100 000	6 178 724	-3 678 748	6 808 952
Logiciels	509 247	3 278				512 525
Total	118 000 624	66 816	-699 781	6 178 724	0	123 546 384

Les frais financiers inclus dans la production en-cours s'élèvent à 187 K€

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Sorties	Reprises	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649				649
Productions finies	100 125 141	5 524 765			105 649 906
Logiciels	508 772	2 414	-4 378		506 808

Total	100 634 562	5 527 179	-4 378	0	106 157 363
--------------	--------------------	------------------	---------------	----------	--------------------

La ventilation de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Frais d'établissement	649	-649	0
Fonds commercial	45 735	-45 735	0
Productions finies	116 178 523	-105 649 906	10 528 617
Productions en cours*	6 808 952	-291 106	6 517 846
Logiciels	512 525	-506 808	5 717
Total au 31/12/13	123 546 384	-106 494 204	17 052 180

* 118 030 € dépréciés sur les longs métrages ainsi que 173 076 € dépréciés pour sur les séries.

3.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	46 346			46 346
Autres immobilisations corporelles	1 200 850	8 308		1 209 157
Total	1 247 195	8 308	0	1 255 503

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises (cessions)	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	45 448	898		46 346
Autres immobilisations corporelles	1 075 815	43 167		1 118 982
Total	1 121 263	44 065	0	1 165 328

La ventilation de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Installations, matériels industriels	46 346	-46 346	0
Autres immobilisations corporelles	1 209 157	-1 118 982	90 175
Total au 31/12/2013	1 255 503	-1 165 328	90 175

3.3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

Valeur Brute en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Titres de participation	12 924 249	10 001		12 934 250
Autres titres immobilisés	755 000			755 000
Prêts	25 159			25 159
Autres immobilisations financières	95 379	68		95 447
Total	13 799 787	10 069	0	13 809 856

Les principaux mouvements concernant les titres de participation sont les suivants :

- Création d'une SARL dénommée Amuse ayant un capital de 10 K€,

Les provisions sur immobilisations financières ont évolué de la façon suivante :

Dépréciations en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
Titres de participation	11 636 439	167 433		11 803 869
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	11 636 439	167 433	0	11 803 869

- Les dotations de l'année correspondent principalement à la dépréciation des titres de Familia Games pour 100 K€, suite à sa mise en liquidation.

3.3.4. Parties liées

Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération versée au cours de l'exercice 2013 aux administrateurs se décompose comme suit :

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Avantages à court terme	235	287
Avantages postérieurs à l'emploi	-10	7
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiements en actions	0	0
Total	225	294

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire mais uniquement des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

En 2013, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

Autres opérations avec les parties liées

Les entreprises liées sont les suivantes : Bac Majestic, Bac Films, Millimages UK, Millimages Los Angeles et Millifin.

Les principales opérations réalisées avec ces sociétés et les montants dus par elles ou par Millimages sont détaillées ci-dessous :

Eléments relevant de plusieurs postes		Montant	Montant concernant
Montants en €		concernant les	les entreprises liées
			avec un flen de participation
Immobilisations	Droits		0
	Participations	1 076 271	0
	Total immobilisations	1 076 271	0
Créances	Créances clients et comptes rattachés	951 942	0
	Autres créances	1 738 947	0
	Total créances	2 690 888	0
Dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 620	0
	Autres dettes	0	0
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
	Total dettes	97 620	0
Charges	Autres charges et charges externes	109 175	0
	Charges financières	1 369	0
	Total charges	110 544	0
Produits	Prestations	298 771	0
	Produits financiers	63 180	0
	Total produits	361 951	0
Total		4 337 274	0

3.3.5. Tableau de variation des capitaux propres et composition du capital social

Montants en €	Solde à l'ouverture	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation / réduction de capital	Autres variations	Solde à la clôture
Capital social	733 994			-440 397		293 597
Capital souscrit appelé non versé						
Prime d'émission	1 444 005					1 444 005
Réserve légale	30 000					30 000
Autres réserves	1 938 008			-1 677 197		260 811
Report à nouveau	-2 117 594		-3 541 559	2 117 594		-3 541 559
Résultat	-3 541 559	-454 073	3 541 559			-454 073
Subventions d'investissements	2 875 820				26 191	2 902 011
Provisions réglementées	4 420 988				-89 460	4 331 528
Total au 31/12/13	5 783 662	-454 073			-63 269	5 266 320

Des opérations sur le capital ont eu lieu au cours du mois de mars 2013. (cf Note 3.1.1)

3.3.6. Provisions pour risques et charges

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Solde à la clôture
Provisions pour litiges	951 600		406 254	145 000	400 346
Provision pour perte de change	62 741		62 741		0
Provisions pour indemnités de départ en retraite	41 898	21 247	41 898		21 247
Provision pour risques	120 269		120 269		0
Total	1 176 508	21 247	631 163	145 000	421 593

Les provisions pour litiges, correspondent essentiellement au risque lié à la production du long métrage Jasper suite à la défaillance du co producteur allemand TNT. La reprise de provision correspond au règlement effectué par Millimages sur ce litige.

3.3.7. Emprunts et dettes financières

Tableau de variation des emprunts et banques créditrices

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Emprunts	8 044 171	4 308 359	7 646 531	4 705 999
Dailly	145 828		12092	133 736
Factors				
Découverts bancaires	422 488		196 321	226 167
Total	8 612 487	4 308 359	7 854 944	5 065 902

Afin de faire face dans les meilleures conditions au décalage entre les investissements et l'encaissement des recettes d'exploitation des films, MILLIMAGES dispose des concours des établissements de crédit de production pour son activité de production exclusivement. Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre des préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour préfinancer les programmes produits. Ils ne sont soumis à aucun covenant.

La Société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 684,4 K€. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant. Au 31 décembre 2013, la Société a un encours de ligne Dailly de 0,1 M€

Pour son activité de distribution à l'étranger, MILLIMAGES dispose d'un crédit d'un encours de 134K€ au 31 décembre 2013, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Echeancier des emprunts et dettes financières

En €	31/12/2013	A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	4 705 999	1 803 060	2 902 939	
Lignes de Dailly et Factors	133 736	133 736		
Concours bancaires courants	226 167	226 167		
Total	5 065 902	2 162 963	2 902 939	

3.3.8. Emprunts et dettes financières divers

Tableau de variation des emprunts et dettes financières diverses

Montants en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Emprunts et dettes financières diverses	2 143 447	812 519	756 274	2 199 692
Autres dettes financières	708 714	8 486	54 421	662 779
Total au 31/12/13	2 852 161	821 005	810 695	2 862 471

Les emprunts et dettes financières correspondent à des subventions remboursables et à des Sofica.
Les autres dettes financières correspondent aux comptes courants.

3.3.9. Détail de l'actif circulant

Etat des créances (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
Stocks	169 669	169 669		
Clients	5 102 733	3 779 668	1 323 065	
Avances et acomptes versés sur commande	215 383	215 383		
Autres créances	260 831	260 831		
Créances fiscales et sociales *	2 312 413	2 312 413		
Comptes courants et associés	2 243 157		2 243 157	
Parts Antennes à recevoir	1 989 402	1 989 402		
Parts de co-production à recevoir	530 518	530 518		
Subventions et avances à recevoir	1 086 378	511 375	575 003	
Disponibilité	0			
Charges constatées d'avance	67 173	67 173		
Total au 31/12/13	13 977 657	9 836 432	4 141 225	0

* Dont 2 155k€ de TVA déductible

3.3.10. Détail des passifs courants

Etat des dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	7 265 594	2 162 963	5 102 630	
Groupes et associés	662 779		662 779	
Parts de co-production sur séries en cours	164 463	164 463		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 473 978	5 428 931	45 047	
Dettes sociales et fiscales *	3 454 055	3 454 055		
Dettes sur immobilisations	500 000		500 000	
Autres dettes	820 159	820 159		
Produits constatés d'avance	2 981 564	2 981 564		
Avances et acomptes reçus sur commandes	5 909	5 909		
Total au 31/12/13	21 328 501	15 018 044	6 310 456	0

* Dont 2 444 k€ de TVA collectée

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des revenus constatés par contrats qui seront comptabilisés en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la livraison pour les séries, à l'obtention du visa pour les films et à l'ouverture de droits pour le catalogue.

3.3.11. Détail des charges à payer et produits à recevoir

En €	Produits	Charges
Fournisseurs factures non parvenues		834 295
Clients factures à établir	238 411	
TVA sur factures non parvenues	5 964	
TVA sur factures à établir		26 672
Etat - Produits à recevoir		61 935
Divers charges à payer		75 750
Total	244 375	998 652

3.3.12. Rémunérations en actions

Plan d'options de souscription d'actions

Il n'existe plus de bons exerçables au sein de la société.

Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'a été mis en place par la société.

3.3.13. Chiffre d'affaires

En €	2013	2012
Livraisons des séries	2 636 093	3 633 637
Distribution catalogue	1 786 102	2 057 074
Vidéo	325 972	97 903
Merchandising	174 498	117 188
Prestations Groupe	454 109	1 498 117
Divers	196 459	261 330
Total	5 573 232	7 665 250

3.3.14. Production immobilisée

Les productions immobilisées concernent les principaux projets pour 2014, à savoir :

- Corneil et Bernie II
- Mouk II

3.3.15. Autres achats et charges externes

En €	2013	2012
Achats	1 489 843	2 639 007
déplacements, missions et réceptions	111 865	101 177
frais postaux et de télécommunications	86 232	65 215
Honoraires	219 514	295 933
Locations et entretien	350 391	378 069
Publicité et relations publiques	203 522	132 032
Rémunérations d'intermédiaires (commissions)	58 123	326 729
Services bancaires	122 418	207 895

Sous traitances	370 367	842 484
Transports	40 012	58 500
Total	3 052 288	5 047 043

3.3.16. Autres charges

En €	2013	2012
Abandon de projets	0	438 036
Cessions de droits	-99 546	940 147
charges diverses de gestion	17	7 680
Créances irrécouvrables	0	21 275
Droits d'auteurs	454 361	469 160
RNPP	113 980	356 393
Total	468 812	2 232 690

3.3.17. Effectif

L'effectif moyen de la période est de 33 personnes. Il inclut les intermittents du spectacle. L'effectif moyen du personnel permanent est de 19 personnes.

3.3.18. Résultat financier

Le résultat financier de 3 104K€ comprend des intérêts de crédits de production (qui font l'objet d'une activation par le biais du compte de production immobilisée), des variations des taux de change, essentiellement celui du dollar et de la livre sterling, des reprises sur dépréciations et des dépréciations de titres et comptes courants (Bac Majestic).

(en €)	2013	2012
Produits des créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	64 558	138 626
Reprise sur dépréciations et provisions, transferts de charges	62 741	100 116
Différences positives de change	38 682	205 360
PRODUITS FINANCIERS	165 981	444 101
Dotations financières aux amortissements et Provisions*	1 372 065	1 578 917
Intérêts et charges assimilés	319 058	1 031 660
Mali de fusion	0	2 620 458
Différences négatives de change	139 324	236 527
CHARGES FINANCIERES	1 830 447	5 467 562
RESULTAT FINANCIER	-1 664 466	-5 023 460

* Cette rubrique correspond essentiellement à la dépréciation des titres Familia Games (100 K€) ainsi qu'à la dépréciation du compte courant de Bac Majestic (1 229 K€)

3.3.19. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de Millimages -328K€ est essentiellement composé des amortissements dérogatoires pour 89 K€ €.

En €	Produits	Charges
Résultat de cession	100 922	518 382
Reprise Provisions exceptionnelles		
Provisions pour Risques		

Amortissements Dérogatoires	1 547 624	1 458 164
Autres		
TOTAL	1 648 546	1 976 546

3.3.20. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

En €	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-454 073
Impôts sur les bénéfices	
Résultat avant impôts	-454 073
Variation des provisions réglementées (dotation-reprise)	-89 460
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-543 533

3.3.21. Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Accroissement de la dette future d'impôts	Montant €
Provisions réglementées :	
Amortissements dérogatoires	4 331 528
Autres :	
Frais financiers immobilisés restant à amortir	187 302
Allègement de la dette future d'impôts	
Provisions non déductibles	
Total au 31/12/13	4 518 830
Taux d'impôt normal	33,33%
Accroissement d'impôt au taux retenu	1 506 126

3.3.22. Résultat par action

En €	2013	2012
Nombre de titres	128 771	7 339 946
Résultat	-454 073	-3 541 559
Résultat par action	-3,53	-0,48

3.3.23. Engagements financiers

Engagements donnés

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Cautions de contre-garantie sur marchés		
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	4 706	9 136
Avals, cautions et garanties données	252	365
Autres engagements donnés	716	352
Total	5 645	9 853

Dans la production, les nantisements concernent différents crédits de production dont les conditions et les dates d'échéances diffèrent selon les crédits. Les nantisements sont usuels dans l'activité du Groupe et leurs dates d'échéance diffèrent selon la nature du contrat sous-jacent.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

Engagements reçus

Le fond de soutien acquis mais non réinvesti s'élève à 31 K€ au 31 décembre 2013

3.4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Néant

3.5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Données chiffrées en K€

Nom de la société	Siren	Siège social	% détenu	Capital	Réserves et RAN	Compte courant	Valeurs brutes des titres	VNC titres détenus	Chiffre d'affaires
BAC MAJESTIC	413 577 743	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	78,4	4 631	-4 204	2 558	3 631	392	1 075
FAMILIA GAMES*	532 051 174	44 Rue Escudier 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	12,2	30	NC	NC	NC	NC	NC
LA MAISON	434 020 335	13-15 rue Gaston-Latouche 92210 St-Cloud	37,5	45	NC	0	17	17	NC
AMUSE	799 220 934	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	100	10					
MILLIFIN	445 388 675	88, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris	97,79	5 097	-4 226	0	4232	752	12
MILLIMAGES UK Ltd (GB)		6 Broadstone Place Londres-GB	100	0	-549	485	137	0	54
MILLIMAGES USA Inc		Los Angeles – USA	100	8	26	0	0	0	0

* La société FAMILIA GAMES est en cours de liquidation

Toutes les sociétés clôturent au 31 décembre. Le tableau représente les filiales et participations au 31 décembre 2013.

3.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes n'est pas donnée dans la présente annexe aux comptes sociaux. Elle figure cependant dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe Millimages.

Identité de la société consolidant :

Millimages S.A.
88, rue de la Folie Méricourt
75010 Paris
RCS PARIS B 382 954 279